

❖ **Capacité de prises en compte :**

	Nombre de PEC	Nombre de filles ¹		Nombre de garçons	
		Age minimum	Age maximum	Age minimum	Age maximum
Capacité totale	15 enfants	3	18	3	18
➤ Section (coordonnées et matricule)	SO-226	De 0 à 15		De 0 à 15	

❖ **Définition de la problématique à laquelle le P.O. entend répondre et l'analyse des besoins sur laquelle il se fonde (art.5 1°- AC²) :**

La problématique : des difficultés (relationnelles, affectives, physiques) rencontrées par des enfants et leurs familles, qui sont constatées par une autorité légitime et reconnues comme étant, au moins provisoirement, nocives pour les enfants.

L'autorité légitime fonde ce constat eu égard aux droits des enfants. Ces difficultés ne sont pas nécessairement vécues comme nocives pour les enfants par les familles elles-mêmes, mais constatées et reconnues comme telles par une autorité légitime externe.

Prendre un enfant en compte, pour notre équipe, c'est l'accueillir durant une période de difficultés familiales, pour lui permettre d'abord de se lever avec légèreté chaque matin, ensuite de prendre le temps de chercher, avec sa famille et notre équipe, des modalités d'équilibre relationnel familial soutenables, adaptées et soutenantes pour lui.

Les causes de cette problématique : nous apparaissent liées aux désaffiliations, à l'isolement, la précarité et la pauvreté sous toutes leurs formes (sociale, économique, de conditions d'isolement, manque de réseau d'aide ou d'activation de ceux-ci) et à une reproduction des inégalités.

Les causes de cette problématique nous apparaissent complexes et multifactorielles. A divers niveaux de notre société et dans divers registres autour des enfants et des familles, les précarités et les désaffiliations qu'elles peuvent induire se manifestent.

¹ Distinguer le nombre de filles et de garçons. Ce nombre peut être défini dans une fourchette en fonction de l'organisation des chambres. Ex : 15 situations : 5 à 8 filles et 7 à 10 garçons.

² Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi de subventions pour les services visés à l'article 139 du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

Conscients de la complexité du système de facteurs divers fondant cette problématique, nous veillons à ce que notre modalité de réponse, bien que ciblée, contienne en son sein une multitude de leviers de solutions, mobilisables au départ de l'accompagnement avec hébergement.

Nous sommes attentifs à ce que le SRG soit le lieu d'une multitude de possibilités pour l'enfant et sa famille, de s'accrocher à des personnes, à des projets, à des idées et énergies qui les aident à se donner de nouvelles intentions.

Ceci nous amène à être attentifs et à redoubler de créativité et d'expérimentations pour veiller à ce que notre réponse ciblée à la problématique complexe soit « la plus ouverte » possible, la plus « en lien possible » avec l'ensemble des autres modalités de réponses spécifiques à cette problématique, en commençant par l'ensemble des autres services agréés de notre secteur, et en y ajoutant l'ensemble des services, tous secteurs confondus, qui ont, en commun avec le nôtre, la volonté d'accompagner les enfants et leurs familles à faire face aux difficultés nombreuses liées aux précarités.

Notre SRG se veut, pour ces raisons, ouvert aux autres services, aux expériences de partages et de rencontres et aux expérimentations au service de la qualité de l'accompagnement des enfants. Nous souhaitons travailler de façon décloisonnée, en apprentissages permanents et au sein de réseaux de collaborations intra et intersectoriels, uniques pour chaque enfant pris en compte, et à réinventer en permanence, au fil du temps.

Ces causes multiples amènent l'équipe à travailler à des réponses sociales à partir des systèmes de valeurs des familles, lorsque ceux-ci entrent en conflit avec les droits de l'enfant (à dissocier de valeurs internes/personnelles), et en soutenant la circulation des informations et la mobilisation des compétences familiales.

L'analyse des besoins sur laquelle nous fondons cette problématique

Les diagnostics sur lesquels nous fondons, actuellement, cette problématique et notre modalité de réponse, en ayant sollicité le service de la direction de la prévention Namur-Dinant pour nous aider à préciser notre réponse, sont :

- Les diagnostics sociaux des conseils de prévention
- L'arrêté de programmation et les arrêtés capacités réservées 2014 et 2017

Notre modalité de réponse

Notre modalité de réponse, détaillée et précisée par les missions des SRG, consiste dans tous les cas à accompagner sous mandat, l'enfant et sa famille, dans un cheminement visant à équilibrer, quelles que soient les modalités diverses et distinctes de cet équilibre à co-construire, les relations familiales et les structures d'attachement permettant à l'enfant de grandir, de se sentir exister positivement et de s'engager.

Notre réponse vise à accompagner chaque enfant à devenir sereinement, dignement et à son rythme, celui qu'il souhaite, et consiste précisément en l'accompagnement temporaire, avec hébergement sous mandat, d'enfants qui en ont le droit, et de leurs familles.

Notre modalité de réponse fait partie du réseau de la multitude d'actions de lutte contre les désaffiliations et la précarité.

Quelles sont nos spécificités au niveau de notre modalité de réponse ?

Notre service revendique une dimension locale et humaine avec la porte grande ouverte vers l'extérieur, les questionnements et les apprentissages multiples, ainsi qu'une place de choix donnée aux actions et travaux collectifs.

- Chaque enfant a une place, une chambre, une participation dans le collectif. Chaque personne et chaque avis existent et comptent.
- Chaque travailleur, quelle que soit sa fonction et dans les limites de celle-ci, prend part à la dimension socio-éducative du projet.
- Notre cadre de travail est rural et au plus proche de la nature.
- Notre organisation porte attention à la convivialité des moments, des lieux et des échanges humains.
- Nous diversifions les solutions de mobilité (du vélo au transport par l'équipe, en passant par le recours à des bénévoles et aux transports publics) pour que notre situation en ruralité ne freine pas la qualité de notre projet et la participation des enfants et de leurs familles.
- Nous veillons à un ancrage local, communal, soutenant et énergique.
- Notre bâtiment est modulable (en fonction des âges, besoins et chemins des enfants accueillis, et de l'équipe).
- Nous accueillons des enfants de 3 à 18 ans, en donnant une place aux fratries chaque fois que possible.
- Nous travaillons avec la porte ouverte vers l'extérieur et vers les autres services et personnes, en particulier vers les écoles et les structures diverses d'apprentissages et de soins, d'aides, de rencontres et d'altérités.
- Nous accordons une attention toute particulière aux énergies et actions collectives alliant : réalisations concrètes, usuelles, artistiques et étonnantes. Nous accordons aux travaux collectifs manuels, pratiques et artistiques une valeur d'opportunité de nouvelles intentions à effets positifs multiples et multiplicateurs.

Quelles sont nos ressources et outils pour faire face aux changements et aux difficultés ?

Nous répondons à cette question par 6 boîtes d'outils, de ressources et de compétences, qui se rejoignent par une volonté de bien-être, de prendre soin, de se sentir bien :

1. La Créativité de l'équipe
➔ Pour exprimer les choses compliquées simplement.
2. L'Humanité de l'équipe
➔ Convivialité, entraide, énergie, solidarité, simplicité, rencontres.
3. L'Engagement de l'équipe
➔ Porter un message, prendre le contre-pied des difficultés, faire preuve de solidité, ressource, non jugement, respect, bienveillance, principe de réalité, y croire !
4. L'Enfance de l'équipe
➔ Magie de l'enfance, légèreté, jeux et couleurs, insouciance.
5. Le Travail de l'équipe
➔ Travailler, construire, imaginer, rêver, s'engager.
6. La Collaboration avec des intervenants, équipes et réseaux extérieurs.

1. Le pouvoir organisateur

1.1. Identification : nom, n° d'entreprise, adresse du siège social, tél., fax, adresse mail, site internet

FOYER L'AUBEPINE ASBL : 0409.622.585

Siège Social : Rue Bellaire, 21, 5370 Havelange

Tél : 0478 / 32 93 75

Mail : Aubepine.PO@foyer-aubepine.be

<http://www.foyer-aubepine.be>

1.2. Identification des éventuels autres services mis en œuvre par le pouvoir organisateur

Le pouvoir organisateur ne met pas en œuvre d'autres services agréés.

Par contre, des expériences diverses sont menées par l'équipe du SRG, dans l'intérêt des enfants et de l'action collective de l'organisation. Parmi ces expériences, 2 projets collectifs sont actuellement des services non agréés, mais soutenus et à l'œuvre, par le pouvoir organisateur :

*** #Chacun sa yourte**

En collaboration avec l'AMO Le Cercle en priorité, avec un réseau de partenaires «Enseignement-Aide à la Jeunesse» de la dorsale condrusienne «Dinant-Ciney-Hamois-Havelange», le processus #Chacun sa yourte vise à porter collectivement une position d'accueil et d'inclusion scolaire sur un territoire géographique défini.

Ce projet souhaite favoriser l'accrochage des enfants en milieu scolaire, point de rassemblement des divers partenaires. Ce projet est financé par le projet Amarrage du F.S.E et se matérialise, entre autres effets, par une yourte dressée dans le jardin du SRG Foyer l'Aubépine, lieu d'accueil et de ré-affiliations pour les enfants en période de décrochage scolaire.

*** La Fabriek'à tout faire**

Ce projet est matérialisé par l'engagement, actuel, expérimental et défini, d'une assistante de projets (assistante en psychologie et menuisère, en renfort à l'équipe « cadre » du SRG).

L'assistante de projet soutient les enfants et l'équipe dans la réalisation concrète de chantiers collectifs.

De cette façon, l'équipe souhaite mettre en avant le sens pratique, le travail manuel, les réalisations usuelles au quotidien, collectives et artistiques.

La Fabriek'à tout faire, c'est l'intention de développer une énergie de récupérations, transformations, interventions et créations matérielles concrètes, pour en faire des occasions d'intentions nouvelles, d'art et d'expressions.

La Fabriek', c'est la volonté de combiner pratiquement 5 objectifs pédagogiques :

- *Le soutien de l'attachement des enfants à des énergies créatives pratiques et collectives*
- *Le soutien de la créativité, de l'art et de la culture en chacun*
- *L'engagement local, durable, écologique et circulaire*
- *L'ouverture de nos actions vers l'extérieur et à l'altérité*
- *L'organisation d'un travail collectif et participatif*

1.3. Forme juridique : Personne morale de droit public, ASBL ou fondation d'utilité publique selon le cas (art.4 §1^{er} 1^o - AC)

ASBL

Cfr Annexe 1 : Organe d'administration et membres de l'ASBL.

Cfr Annexe 9 : Statuts de l'ASBL

1.4. Identification de l'administrateur chargé de mettre en place un système de contrôle interne de la comptabilité et de l'expert-comptable ou du réviseur d'entreprise (art.27 §1^{er} - AC)

Mise en place du système de contrôle interne de la comptabilité :
François ADAM, commissaire aux comptes

Experte-comptable :
Emilie DUFOURNY

Expert-comptable et Conseil fiscal agréé IEC 13851 2 F 86 :
BHSI CONSULT S.c.P.R.L.
Rue du Cortée, 133, 5590 Haversin
Agréée IPCF 70512532

1.5. Identification des assurances couvrant les risques liés à sa responsabilité civile, à celle de son personnel ou des enfants et jeunes et aux dommages corporels causés aux enfants et jeunes (art.4 §1^{er} 4^o - AC)

L'ensemble des assurances de notre service sont couvertes par l'intermédiaire d'A.M.F.

Le contrat de responsabilité civile (personnel et enfants) et des accidents corporels des enfants est réalisé auprès d'AXA et porte le numéro 730.376.027.

2. Le personnel

2.1. Fonction de direction (art.4 §1^{er} 6°, art.18, art.31 2° - AC) : nom, prénom, qualification, expérience utile de la ou des personnes qui assure(nt) cette fonction

DEBATTY François

Licencié en Sociologie et Bachelier Instituteur primaire

Nous nous référons aux dispositions légales relatives aux qualifications requises pour faire partie d'un service agréé SRG, et détaillées dans l'arrêté des services résidentiels généraux publié au Moniteur Belge, le 11 janvier 2019.

Avoir le diplôme correspondant à l'offre d'emploi que nous diffusons dans le cadre des normes sectorielles est un atout, mais n'est pas une condition suffisante.

Nous accordons une attention et un temps tout particuliers à l'évaluation des qualités humaines, des compétences relationnelles et des possibilités de participations critiques, dynamiques et constructives :

- au projet collectif visant l'objet social de l'association ;
- au projet-vision de l'organisation demandant humilité, collaboration, créativité, sens pratique, collectif et critique ;
- aux dispositifs de formations continues ;
- à la compétence à l'externalisation et à la mise en réseau des pratiques et compétences professionnelles.

Cfr Annexes 2 : Descriptif de fonction de la direction

2.2. Autres fonctions présentes au sein du service (art.4 §1^{er}6°, art.5 3° - AC)

L'équipe est constituée de :

6 TP.....	Educatrice.teur
1TP.....	Coordinatrice
0,5TP.....Cuisinière
0,5TP.....Ménagère
0,5TP.....Ouvrière polyvalente
0,3 TP (hors cadre AAJ).....	Assistante de projets
0,5 TP.....	Secrétaire-Comptable
0,5 TP.....	Assistante sociale
1 TP.....	Directeur

Cfr Annexes 3 : Descriptifs des fonctions du service et Référentiel des personnes

2.3. Identification des membres du personnel qui font partie de l'AG (art.20 - AC)

Aucun membre du personnel ne fait effectivement partie, en tant que membre, de l'AG.

Depuis l'Assemblée Générale de 2017, l'ensemble des travailleurs sont invités, à ce titre, à l'Assemblée Générale annuelle.

De cette façon, l'équipe participe à rendre compte, à sa manière et en fonction des demandes du Conseil d'Administration, des activités annuelles du service.

2.4. Organisation de la délégation. Dispositions pratiques visant à pouvoir contacter les personnes désignées (art.31 4° - AC)

Délégation :

En cas d'indisponibilité de la direction, c'est la coordination qui reprend ses fonctions, et inversement.

Les périodes d'absence planifiées sont concertées et préparées au mieux pour chacun.e, en ce compris concernant les tâches, non urgentes ou liées à la sécurité et à la prévention, liées aux fonctions qui ne peuvent être déléguées.

En l'absence de la direction et de la coordination, c'est l'assistante sociale qui reprend leurs fonctions.

Par ailleurs, et comme repris dans l'ordre de délégation établi au sein de l'équipe figurant à l'annexe 4, l'ensemble de l'équipe est repris dans l'ordre de délégation.

Procédure d'appel en cas d'urgence

- 0.** En cas d'urgence en termes de sécurité immédiate - besoin d'éteindre un feu, de protéger d'une agression, d'emmener d'urgence à l'hôpital, ou autre décision à prendre sans perdre une seconde non envisagée ici :

APPELER sans détour les services extérieurs de secours adéquats

Aide médicale urgente et Pompiers	112
Aide policière	101
Zone police Condroz-Famenne	083 / 68 73 00
Centre anti-poisons	070 / 245 245
Child Focus	116 000
Odeurs de Gaz	0800 / 87 087
Stop Card - carte bancaire perdue ou volée	070 / 344 344
Stop Doc - docs d'identité perdus ou volés	00800 / 212 32123

1.

PREVENTION

Dans tous les cas, sauf le cas 0, l'étape première de la procédure d'urgence est d'agir en permanence dans une philosophie de **SORTIE d'URGENCE** et de **PREVENTION** :

a) Planification des actions professionnelle, ACTIONS CONCRETES AVEC LES ENFANTS

= utilisation et mise en œuvre collective des échéances, moyens, outils, lieux et cadres de planifications

b) Communication des activités professionnelles

= utilisation et mise en œuvre collective des outils et procédures de communication (cfr Descriptif de communications au Foyer l'Aubépine ASBL)

c) Confrontation professionnelle, responsabilité de chaque travailleur constituant l'équipe pluridisciplinaire et cohérence éducative

= préparer, communiquer, co-construire, évaluer et projeter de manière continue la professionnalisation des prises en charge éducatives *dans le respect des descriptifs de fonctions, tâches et responsabilités professionnelles de chacun.*

2.

J'appelle, par téléphone, la **coordinatrice** - responsable directe des éducateurs et de l'équipe technique - dans les cas suivants :

Lorsque notre cadre collectif ne me permet pas de travailler, demande à être questionné.

1. Le nombre d'enfants présents dans le groupe (référencés dans le planning de la journée) a été modifié de façon non prévisible.

Ceci peut justifier des modifications horaires, en + ou en-

2. L'horaire de travail prévu pour la journée (H6) doit être modifié de façon imprévisible, en + ou en -.
3. Je suis dans les limites de mon métier. J'ai besoin d'un avis tiers, en plus de ceux des collègues présents.

Stéphanie Parmentier : 0470 / 83 53 74

3.

En cas d'urgence ou sans réponse de la Coordinatrice dans les délais fixés :

Appeler la direction, responsable du service et de l'ensemble des travailleurs.

François Debatty : 0478 / 32 93 75

2.5. Modalités d'organisation de l'examen médical annuel pour les membres du personnel (art.19 §3 - AC)

Notre service sollicite LIANTIS, Erpent et Antenne de Ciney.

L'examen médical annuel pour les membres du personnel s'organise en nos locaux, avec le Docteur C. Wathelet.

Notre personne de référence auprès de Liantis est Georgiana Dragoi.

Nous veillons à collecter, annuellement et pour chaque travailleur, les résultats liés à l'examen médical annuel de la médecine du travail, sinon l'attestation du médecin traitant correspondant aux dispositions légales en la matière.

3. La procédure d'admission

**Nous souhaitons accueillir les enfants de la façon la plus inconditionnelle possible.
Nous souhaitons accueillir des enfants qui ont des profils différents, sans distinction.
Toute demande d'accueil implique une réflexion contextuelle.**

3.1. Description et durée de la procédure d'admission

Délai entre une prise en compte ouverte et l'accueil d'un enfant :

Dès qu'une prise en compte est ouverte à l'Aubépine (par information courriel et par téléphone envers nos services mandants), le bureau (assistante sociale, coordination et direction) se tient prêt à organiser une première rencontre au sein du SRG (le mardi, le jeudi et le vendredi).

L'appel d'un.e délégué.e sera toujours relayé vers la direction (ou son délégué en cas d'absence), afin de fixer la première rencontre avec le bureau.

Ce rendez-vous de première rencontre est fixé, théoriquement, le jour de l'information aux services mandants de la prise en compte disponible, sinon au premier jour permettant la rencontre pratique entre l'enfant, sa famille, le.la délégué.e et le bureau de l'Aubépine.

Nous souhaitons que le délai entre la première rencontre fixée avec un enfant et sa famille au sein du SRG (théoriquement, le jour de l'information de la prise en compte libérée) et son accueil mandaté n'excède pas 15 jours.

Si la situation et les besoins de l'enfant nous amènent à devoir prendre plus que ce temps imparti avant d'accueillir l'enfant, nous veillerons à solliciter le service mandant en toute collaboration, pour envisager la base règlementaire (ex : un mandat d'aide dans le milieu de vie dans un premier temps) permettant la préparation et le travail de cet accueil.

Il se peut, dans ce type de contexte, que nous soyons mandatés dans un premier temps pour travailler l'accueil avec l'enfant et sa famille.

Durée

Comme expliqué ci-dessus, notre procédure d'accueil est dimensionnée pour prendre un maximum de 15 jours, entre la prise en compte libérée et l'accueil d'un enfant.

Dès que nous pouvons raisonnablement prévoir la mise à disposition d'une prise en compte, nous en avertissons nos mandants prioritaires de façon individuelle, l'ensemble de nos services mandants ensuite par une information collective.

Par cette information à tous, nous donnons la possibilité :

- Aux services mandants prioritaires, d'utiliser simplement leur priorité.
- Aux autres services mandants, non prioritaires, mais en demande, de pouvoir être informés et pouvoir concerter entre mandants, en cas de non-utilisation de la priorité.
- Au système (7 mandants attribués pour 15 situations prises en compte), de se donner un maximum de chances de fonctionner avec efficacité.

Si, une semaine après notre information officielle de place libre, nous n'avons pas une première rencontre programmée (avec le.la délégué.e pour précisions éventuellement nécessaires relatives à notre projet éducatif et.ou avec l'enfant et sa famille), nous réinformons l'ensemble de nos mandants.

Temps 1 : Première rencontre avec l'enfant et sa famille

Lorsqu'un mandant nous informe de sa volonté d'utiliser sa capacité ouverte en bonne connaissance de nos spécificités et limites, nous fixons avec lui, et sans autre délai que celui de la présence humaine du bureau (Direction, Coordination, Assistante sociale), une première rencontre en présence nécessaire de l'enfant, de sa famille et du.de la délégué.e.

L'objectif de cette première rencontre sera :

- De permettre à l'enfant, à la famille et au service mandant d'exprimer leurs besoins, d'une part, les problématiques fondant ce besoin selon eux, d'autre part.

De veiller, sur cette base, à préciser la demande formulée à l'équipe du SRG dans le cadre du mandat d'hébergement, d'arriver avec l'enfant et sa famille à trouver un minimum d'accord relativement à cette demande.

- De permettre à l'équipe du SRG de formuler sa posture générale, d'exprimer ses compétences, ses limites et ses questions.

- De s'accorder sur les clauses de fin de l'aide demandées à l'équipe du S.R.G.

De façon globale, nous chercherons à clôturer la première rencontre par un accord minimal entre toutes les parties présentes, à relayer à l'équipe du SRG via une position du bureau.

Cette position du bureau (fixe l'information pouvant être relayée par le bureau en fin de première rencontre, selon les accords construits avec l'enfant et sa famille) peut être :


 OK

L'équipe du SRG peut répondre adéquatement aux besoins exprimés par le mandat et confirmés par l'enfant et sa famille. A partir d'aujourd'hui, notre objectif commun est :

- De prendre le temps de nous rencontrer avant de formaliser l'intervention du SRG, à préciser avec l'équipe ;
- Que cet accueil soit le plus court possible ;
- Que le moment passé ensemble soit le plus qualitatif possible, etc.

« Nous devons nous revoir une seconde fois, après confirmation de notre équipe de la position « OK » exprimée par le bureau. »


 ?

« Nous devons nous revoir une deuxième fois pour revenir sur les questions posées par cette première rencontre. Fixons une date. Entretemps, nous nous poserons ces questions en équipe, et avec les éventuelles autres équipes pouvant aider ».


~~OK~~

Nous -SRG- ne sommes pas compétents, un de notre 4 critères de refus est rencontré. Même avec l'aide de mobilisation de partenariats utiles, nous ne pouvons répondre adéquatement aux besoins exprimés par le mandat et confirmés par l'enfant et sa famille.

En cas d'impossibilité d'arriver à un accord minimal :

--> La famille s'oppose en tout point (y compris l'enfant lui-même) à la modalité d'aide proposée par le SRG sur base du mandat.

--> L'équipe du SRG assume son incompétence à répondre avec qualité et dans le cadre - dont les issues sont ouvertes - de son projet éducatif à la demande d'aide formulée.

Cette impossibilité est un des 4 critères de refus (numéro 4), précisés ci-dessous, envisagés par notre équipe.

Nous répétons les rencontres autant de fois que nécessaire (dans un espace de 15 jours, et si plus dans le cadre d'un accord sur une base règlementaire avec l'autorité mandante) pour nous accorder sur une base minimale d'objectif commun, au fil des rencontres avec l'enfant, sa famille et le service mandant, afin d'accueillir en prévenant au mieux les risques d'accueil incompréhensible, voire insoutenable pour l'enfant.

Nous sommes ouverts à tous les types de profils d'enfants à accueillir, pour autant que nous construisions ensemble, avec le service mandant, la garantie de pouvoir mobiliser dans notre cadre SRG les outils, équipes et collaborations nécessaires pour répondre avec qualité aux besoins de l'enfant.

Si la garantie de mobilisation d'équipes et de réseaux nécessaires pour l'enfant demande une période de rencontre et d'accueil de l'enfant plus longue que les 15 jours prévus par notre

procédure d'accueil, nous anticipons cela avec le mandant pour veiller à la reconnaissance et à l'encadrement légal du travail fourni par le service.

Temps 2 : Relais et validation de la position du bureau en équipe

Dans tous les cas, et quelle que soit la conclusion collective de la première rencontre ou des rencontres suivantes :

- L'équipe du S.R.G est informée collectivement et se positionne (validation, questionnement ou invalidation de la position du bureau) par rapport aux questions posées.
- **La validation de l'équipe est nécessaire pour concrétiser l'accueil d'un enfant.**

Temps 3 : Seconde rencontre avec l'enfant et sa famille

Après la première rencontre et son relais à l'équipe, une seconde rencontre avec l'enfant et sa famille aura toujours lieu. Cette rencontre peut être la rencontre de formalisation chez le mandant, ou, si nécessaire au vu des questions posées par la première rencontre, une seconde rencontre fixée entre les parties au sein du SRG.

Nous participons toujours à la formalisation de notre accueil chez le service mandant, en veillant à préciser au mieux les termes de l'accompagnement et de l'accueil confiés à notre équipe.

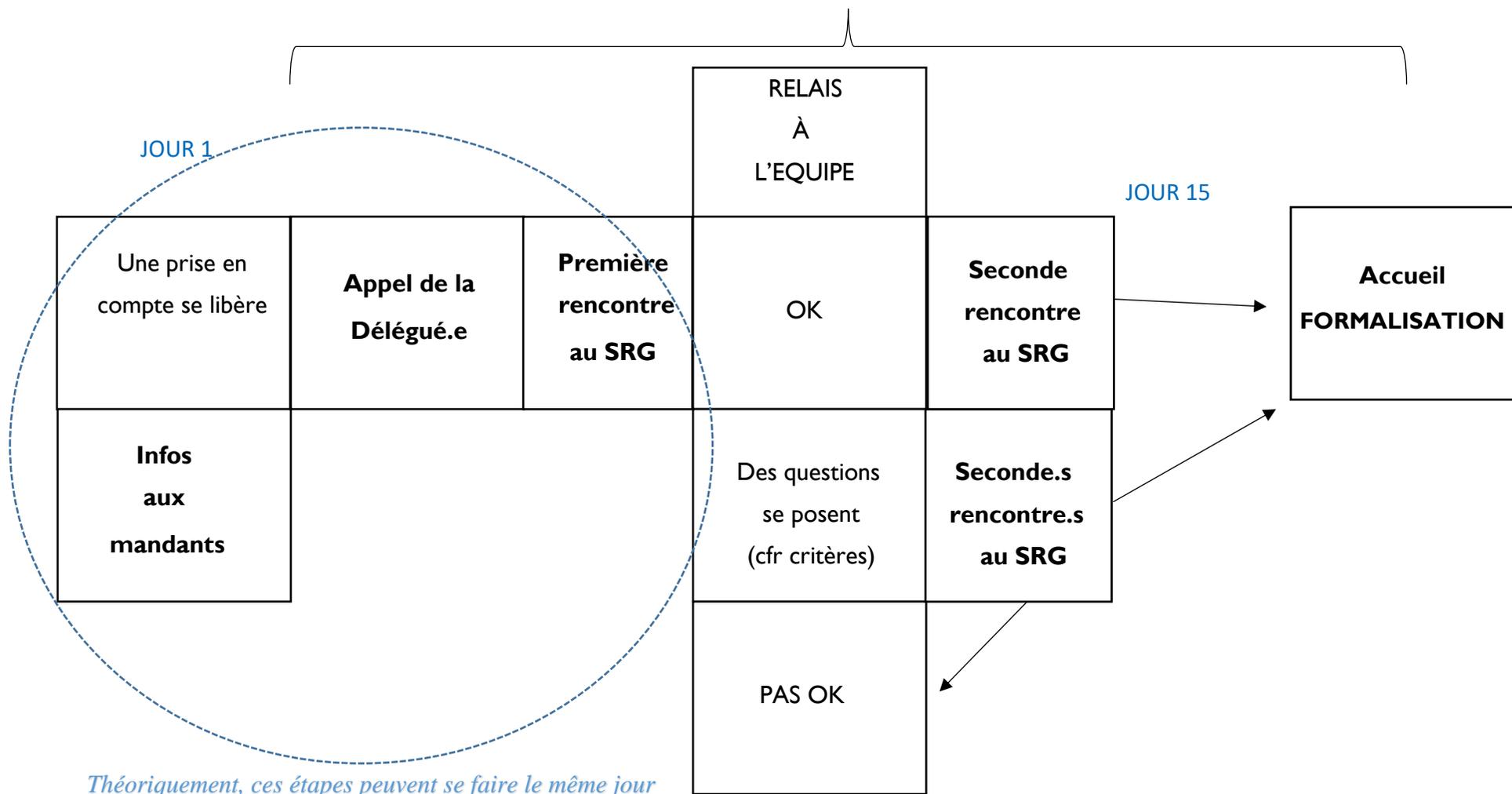
La direction (ou sa son délégué.e) et l'éducatrice.teur référent.e de l'enfant participent à cette rencontre.

3.2. Identification des éventuels critères de refus

4 critères de refus existent :

1. L'âge (moins de 3 ans).
2. Le manque de place (= nous prenons déjà en compte l'accueil de 15 enfants).
3. L'éloignement géographique, si le mandat fixe l'objectif de travailler avec la famille dans une perspective de réintégration familiale à moyen terme (éloignement géographique induisant des solutions de mobilité insoutenables pour la famille, l'enfant, l'équipe).
4. La mise en place des partenariats nécessaires et utiles à l'accueil qualitatif de l'enfant est impossible.

Dans tous les cas, nous sommes attentifs à ne pas bloquer les issues, en ce compris celles de la rencontre, pour tout accueil, pour toute demande.



REM :

Si le délai dépasse 15 jours, le cadre réglementaire dans lequel se poursuit le travail de l'accueil est clarifié avec le service mandant

4. Les modalités de mise en œuvre des missions du Service Résidentiel Général

4.1. Modalités d'organisation de l'accueil collectif et de l'éducation des enfants (art.3 1° - AS³)

- Structuration de la journée et de l'espace

La journée

En période d'école, la journée débute de grand matin. L'organisation de la journée fluctue selon les horaires différenciés, enfant par enfant, d'école, de vacances, de temps en famille et en projets pour les enfants.

L'encadrement prévu à l'horaire

Le matin, un éducateur soutenu par l'équipe technique, est présent dans la maison.

En journée, aucun éducateur n'est prévu à l'horaire, mais une série de travaux de journée s'ajoutent aux horaires d'accueil du groupe (travail en famille, travail à l'extérieur, en réseau, accueil de jeunes déscolarisés, etc) et sont pris en main par l'équipe avec les soutiens de bénévoles, volontaires ou projets expérimentaux particuliers.

En après-midi et pour le retour des écoles, un minimum de 2 éducateurs sont présents pour les jeunes. Un troisième peut renforcer l'équipe au besoin et fonction de l'ambiance du groupe.

En soirée, à partir de 21h et après une période d'une demi-heure d'échanges si nécessaires, un éducateur entame la soirée et encadre la nuit.

Le week-end, de 1 à 3 éducateurs sont présents dans la maison, en fonction de la taille du groupe et du nombre de jeunes présents ou au sein de leurs projets, activités et réseaux.

L'école

L'école en journée est notre premier partenaire pour aider à l'enfant à se sentir engagé et en projets chaque matin. Nous soutenons les projets diversifiés d'enfants qui le sont tout autant, ce qui nous amène régulièrement à accompagner les 15 enfants dans 15 structures scolaires, ou de formation, différentes.

Le temps sans école

Nous constatons fréquemment la présence d'enfant(s) dans la maison, entre 8h et 16h (maladie, décrochage scolaire, ...), ce qui nous amène à développer des alternatives en tous

³ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services résidentiels généraux.

genres pour pallier le manque de personnel éducatif. L'investissement solidaire de l'ensemble de l'équipe (particulièrement l'équipe technique), la création, sur fonds propres et limitée dans le temps, du poste d'assistante de projets et la recherche de solutions structurelles (#Chacun sa yourte, ... etc) s'ajoutent aux tâches précisées pour chacun.e, en lien avec l'agrément su SRG.

Le temps après l'école

Après 16h00, nous accueillons l'enfant au retour de l'école de façon conviviale et en lien avec ses besoins : goûter, accompagnement scolaire, jeux, détente, ennui, soins, projets divers, etc.

La nuit

La nuit est, elle aussi, un moment de sérénité et de présence pour les enfants, auxquels nous souhaitons accorder de la façon la plus préventive possible notre attention professionnelle.

L'éducateur de nuit est prioritairement disponible pour chacun des enfants, en fonction de leurs besoins, prévisibles et imprévisibles, nocturnes.

Une série de tâches pratiques (entretien des locaux et tâches quotidiennes) et administratives sont également réalisées, par les éducateurs, durant les prestations de nuit.

La période de nuit comprend également un temps dont l'éducateur peut se saisir pour se reposer, en conservant une vigilance et une disponibilité permanentes pour tout besoin des enfants présents dans le service.

Le week-end

En période de week-end, le temps se structure autour de 3 piliers : le temps des projets et idées des enfants avec l'équipe, le temps des enfants avec leur famille, le temps des enfants à l'extérieur. Ce temps, différencié, est coordonné et communiqué à l'enfant, au maximum et en dernière limite, le JEUDI en fin de réunion d'équipe hebdomadaire.

En période de vacances scolaires, la structure des temps de week-end est d'application. Nous veillons toutefois à utiliser les temps de congés scolaires prolongés pour éveiller et soutenir les opportunités :

- de préparer des futurs chemins scolaires ou de formation,
- de réaliser des projets divers personnels et collectifs,
- de prendre le temps, de l'apprécier sereinement.

La communication de l'organisation des journées aux enfants

De manière générale, la journée se structure avec l'enfant et autour de ses besoins spécifiques, en gardant, en filigrane, la volonté d'aider l'enfant à se sentir bien dans son corps (nourriture, sport, repos et projets) et dans son cœur (réseau, amis, famille, intentions).

Nous veillons à informer au mieux chaque enfant de son temps, selon ses besoins et en adaptant les modalités de communication du temps des enfants à leurs besoins particuliers.

Certains enfants se contenteront d'échanges verbaux avec leurs référents, d'autres se fieront aux plannings collectifs, et d'autres encore nécessiteront d'un planning individualisé et exprimé d'une façon différenciée, prenant en compte leurs besoins particuliers.

L'encadrement assuré par les adultes

Il y a toujours au minimum un adulte présent dans la maison, avec les enfants qui y sont accueillis.

Le nombre d'éducateurs présents en même temps dépend du nombre d'enfants, de l'ambiance, du contexte, des projets en route et de dimensions multiples que nous tentons de synthétiser, d'appréhender et de prévenir au mieux de l'intérêt des enfants.

Pour soutenir l'équipe des éducateurs à garantir- parmi les multiples facettes que le service tente de garantir pour chaque enfant - , l'accueil sécurisé et bientraitant dans le lieu de vie temporaire, l'ensemble de l'équipe du SRG peut-être mobilisée.

L'équipe technique, l'équipe administrative, les volontaires et bénévoles nombreux sont les nécessaires soutiens qui permettent aux enfants de se sentir accueillis au SRG, quel que soit le moment et le contexte.

Les interventions de soutien à l'équipe éducative par les personnes qui n'ont pas un contrat de travail de type éducatif sont rigoureusement balisées, encadrées et préparées dans les limites des possibilités, compétences et besoins de chacune et chacun.

Le groupe des besoins

Nous organisons les groupes de façons diverses en fonction des besoins des enfants qui les composent. Les groupes formés par les besoins spécifiques des enfants disposent de locaux et modalités d'organisation qui leur sont adaptés.

L'âge est souvent un critère pris en compte, mais nous veillons à ce que les besoins soient pris en compte et cela peut nous amener à ne pas former les groupes de besoin de façon uniquement numérique.

Par exemple : il peut y avoir le groupe des plus jeunes, des moyens, des aînés, de journée, de ceux qui se lèvent très tôt, de ceux qui ont besoin de solitude et d'être isolés pour manger, etc.

Nous ne souhaitons pas figer les groupes afin de pouvoir adapter la qualité et l'adéquation des modalités d'accueil aux enfants que nous prenons en compte dont les âges peuvent, en permanence , être verticaux et dont les besoins sont aussi divers que nombreux.

L'espace et son organisation

Le SRG Foyer l'Aubépine a évalué, modifié et coloré son espace, en prenant un temps de 5 années entre 2014 et 2019, durant un chantier collectif de changements appelé « Aubép'IN 14-19 ».

Le pari de notre équipe a été d'actualiser, de différencier, de colorer et de professionnaliser chacun des espaces, en les agrandissant, d'une part, en les éclairant, d'autre part.

Avec les enfants et l'équipe, nous avons rénové et/ou mis à neuf et/ou ajouté de l'espace à l'ensemble des espaces existants, des sanitaires aux chambres individuelles, en passant par l'espace extérieur.

La volonté de notre SRG dans son espace structuré est la suivante :

- ➔ 1 chambre par enfant, avec lit individuel : personnalisable, étonnante et sereine.
- ➔ 1 espace pour chaque modalité des aides que l'équipe peut prendre en compte : moments collectifs, soins divers, scolarité, repas, détente, accueil des familles, réalisations pratiques, chantiers intérieurs et extérieurs, bureaux, santé, ...
- ➔ 1 espace général adaptable à souhait, permettant l'accueil de fratreries et l'ouverture la plus inconditionnelle possible de places libres, quel que soit le sexe, quel que soit l'âge.
- ➔ 1 espace lumineux, coloré et éveillant les occasions d'intentions nouvelles, également dans son architecture et dans son mobilier.
- ➔ 1 espace le plus enclin possible à accueillir et à soutenir simultanément la sérénité des enfants, d'une part, l'ouverture aux projets et possibilités d'idées nouvelles, d'autre part.
- ➔ Groupes : adaptabilité.

L'espace extérieur est, lui aussi, aménagé afin de permettre le jeu, le travail et l'accueil des familles, des réseaux des enfants, des partenaires, des enfants accompagnés par nos partenaires, des animaux et de la nature.

Organisation des repas

La cuisinière, présente 3 journées par semaine, est garante des courses et des préparations pour soutenir l'équipe éducative et les enfants à prendre en charge les repas quotidiens.

Ce sont les éducateurs, aidés par les enfants en fonction de leurs possibilités et besoins, qui réchauffent et agrémentent les préparations de la cuisinière, ou cuisinent intégralement.

La cuisine et la participation de chacun.e, en fonction de ses besoins et possibilités, est centrale dans notre service.

Divers espaces sont utilisés pour les repas, en fonction des besoins des enfants et des familles qui les utilisent :

- La salle à manger (3 tables rondes permettent de diviser le groupe à table, s'il est nombreux. Il est possible également de mettre en place une grande table).
- La salle polyvalente permet d'accueillir prioritairement le groupe des aînés pour leurs repas.
- La cuisine bénéficie également d'un espace-repas qui peut être utilisé selon les besoins des enfants.
- L'espace des familles est régulièrement utilisé pour donner place à un repas partagé entre un enfant et ses familiers.

- Le local des petits fauteuils peut être utilisé pour y prendre le repas, si un enfant a besoin de se retrouver seul pour manger.
- L'espace extérieur, lorsque le temps le permet, est utilisé pour les repas.
- L'espace collectif du kot accompagné comprend lui aussi un lieu permettant aux koteurs de partager le temps du repas.

Les repas sont prévus, au minimum, par la cuisinière. Cette dernière veille à la suffisance de réserves du SRG pour permettre, le plus facilement possible, la préparation des repas différenciés par les enfants et l'équipe.

Nous nous fournissons au mieux via le réseau local, la coopérative Cocoricoop et les commerces permettant les fournitures culinaires les plus démocratiques, écologiques et qualitatives possibles.

La cuisinière prévoit des menus et assortiments culinaires qui sont, toujours, finalisés et complétés par les enfants et l'Equipe.

Nous veillons à ce que les repas soient, eux aussi, l'occasion de moments d'apprentissages, de souvenirs, d'engagements et de réussites diverses.

Gestion des tâches d'intendance

Les enfants participent quotidiennement, avec l'aide de l'équipe, aux soins de l'outil SRG (nous utilisons divers outils pour aider les enfants à ce niveau : tableau des tâches, p'tits jobs, responsabilisations diverses, etc).

En soutien aux enfants, notre équipe technique est composée de 3 personnes, chacune à mi-temps : une cuisinière, une ménagère et une ouvrière polyvalente.

L'intendance, pour nous, concerne l'ensemble des soins liés à « l'outil SRG », qui participent de façon fondamentale à l'accueil qualitatif et bientraitant des enfants que nous prenons en compte.

L'équipe technique occupe une place de choix et fait partie de façon horizontale de l'Equipe du SRG.

Nous veillons à ce que l'équipe technique soit, pour les enfants et pour le reste de l'équipe, des personnes ressources qui participent, dans le champ technique et dans le champ de leur présence adulte pour les enfants et pour l'équipe, à l'action collective de notre organisation, dans l'intérêt des enfants.

Nous souhaitons revendiquer l'importance, pour les enfants, du cadre d'accueil, de l'énergie et de l'action collective au service de ce cadre d'accueil (nettoyages, entretiens, chantiers de constructions divers, cuisine, etc). L'équipe technique, partie intégrée de l'équipe d'accueil, nous aide à garder en tête et en mains le sens pratique et les travaux quotidiens (un bon repas, un nettoyage collectif, la construction d'un projet ou la réalisation d'un chantier, ...), qui aident les enfants et l'équipe à ressentir l'agréable sentiment de continuité.

Notre façon de donner place et sens aux tâches techniques, au sein de l'équipe d'accueil, nous a amenés à expérimenter, entre les équipes techniques et éducatives, la fonction d'une assistante de projets.

Cette personne vise à se montrer disponible pour faciliter l'accomplissement des projets de réalisations concrètes collectives des enfants et des équipes.

Cette fonction est, lorsque nous trouvons les moyens de la financer, partie intégrante de notre équipe. Nous souhaitons trouver des solutions pour structurer cette fonction, actuellement nécessaire à la qualité de notre action collective.

Suivi de la scolarité et des devoirs

L'accompagnement scolaire est dans les mains de l'équipe des éducateurs.

L'éducateur « garant scolaire » veille particulièrement à la qualité de l'accompagnement scolaire, en aidant l'équipe à ne pas oublier ses objectifs à ce niveau.

Le garant scolaire s'ouvre vers l'extérieur, rappelle à l'équipe de prendre le temps nécessaire en ce qui concerne le suivi scolaire et sa coordination, et est disponible aux enfants et à l'équipe.

Accompagner la scolarité des enfants est aussi une tâche pour laquelle nous travaillons en collaboration avec les réseaux existants autour de notre organisation : coachs scolaires d'associations partenaires, bénévoles « soutien scolaire », tutorat, etc.

Le lieu et le temps des devoirs, ainsi que les modalités adultes d'aide si nécessaire, sont différenciés et adaptés par l'équipe pour chaque enfant.

Notre attention toute particulière à la scolarité s'exprime par une volonté d'aider chaque enfant à trouver son chemin adéquat, soutenable et soutenant, de formations et projets personnels.

Conscients du levier d'affiliations qu'est l'école, nous observons les difficultés que les « mauvaises rencontres scolaires » et.ou « temps sans scolarité » peuvent induire pour les enfants.

Pour lutter le mieux possible contre ces exclusions et.ou décrochages scolaires, nous nous montrons préventifs et veillons à rencontrer, à collaborer et à connaître chaque équipe scolaire accueillant les enfants pris en compte dans notre SRG.

De façon plus structurelle et dans une volonté de participation effective au réseau de soutiens aux enfants condrusiens, nous nous investissons au sein de la Plate-forme Enseignement-AAJ du Condroz et bénéficions de la présence, au sein de la propriété, de la yourte portée par ce réseau. Cette yourte vise à être un lieu d'accueil pour des adolescents en décrochage dans les écoles condrusiennes, afin de faire de cet espace-temps d'accueil le lieu de nouvelles idées, opportunités et solutions, pour mieux revenir à l'école ou préciser le chemin de formations de l'enfant.

Suivi de la santé

Un éducateur est le « garant santé » et veille, à ce titre, à rappeler à l'équipe ses engagements à ce niveau, à évaluer et questionner nos actions liées aux soins de santé.

Un lieu adapté est prévu pour les visites du médecin, ainsi qu'un lieu de pharmacie pour les enfants, d'une part, pour les adultes, d'autre part.

Nous veillons, lors de l'accueil de l'enfant, à recevoir les informations et contacts liés à sa santé et aux prises en charge déjà en cours. En accord avec les familiers, nous poursuivons ou adaptons le suivi par le médecin de famille.

Nous travaillons prioritairement avec les services médicaux localisés sur la commune de Havelange ou dans son réseau, mais privilégions toujours l'avis et les besoins de la famille au niveau de la santé de l'enfant.

La santé est envisagée de façon large et extensible, et comprend aussi - entre autres - les dimensions liées à la santé mentale, à la sexualité et aux problématiques de consommations.

Nous travaillons, chaque fois que possible, en ouvrant les portes de notre service, pour permettre aux enfants de bénéficier de soins qualitatifs liés à leur santé, mobilisables au départ de notre SRG : les centres de planning familial, les centres de santé mentale, les équipes mobiles d'intervention (l'Impromptu, l'@tribu mobile), les PMS au départ des écoles, les thérapeutes et équipes thérapeutiques, les lieux d'accueil pédopsychiatriques (Athanor, Psysalide, etc), les services liés aux consommations problématiques (Destination, Cap-J , Phénix, Zone T, etc), ... etc, etc.

Travail avec le réseau

Située à la croisée des provinces de Namur, Liège et Luxembourg, la commune de Havelange est partagée entre divers bassins de vie.

Nous faisons de cette particularité une opportunité de questionner, mobiliser et participer à des logiques de réseau multiples.

Nous œuvrons, d'une part, pour structurer avec notre participation et/ou au départ de nos actions, des réseaux soutenant pour notre organisation au départ de sa situation géographique et pédagogique, et, d'autre part, pour activer autour de chaque enfant et en fonction de ses besoins particuliers, les réseaux de soutien les plus adéquats possibles.

Au niveau structurel

AMO

Parce que nous croyons en l'adéquation d'une multitude de modalités d'aide au sein de notre secteur, reliées par l'objectif transversal de soutenir chaque enfant à devenir celui.celle

qu'il.elle souhaite, nous travaillons chaque fois que nous le pouvons avec les A.M.O compétentes sur notre territoire frontalier.

A ce titre, l'AMO Le Cercle, de Ciney, occupe la yourte, édifée dans notre jardin, avec les adolescents en délicatesse scolaire qu'elle accompagne. L'AMO Mic-Ados, de Marche-en-Famenne, réalise plusieurs fois par an des chantiers collectifs avec le projet Sac-Ados, au sein de notre service.

Autour de ces 2 structures, qui déploient régulièrement, en journée, des actions dans notre service, nous travaillons chaque fois que possible avec les équipes de prévention disponibles dans notre réseau, par la mise à disposition de locaux en journée ou par la participation à des logiques collectives de projets pour les enfants.

Par le travail de partenariats avec les AMO (Ciney, Dinant, Marche, Huy, Liège, Namur, etc), nous veillons à faire, le mieux possible, de notre S.R.G. un « outil de préventions ».

Droûve-tes-ouïlles

Réseau-court à finalités socio-culturelles d'associations havelangeoises.

Ce réseau intersectoriel poursuit l'objectif de mutualisations, enrichissements réciproques et innovations collectives entre ses membres, dont l'action à plus-value socio-culturelle doit être située sur la commune d'Havelange.

Dinaji

Collectif regroupant l'ensemble des services privés et publics de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement de Dinant, visant à les relier dans l'objectif de soutenir leurs projets collectifs, leurs rencontres et leurs collaborations.

Plate-forme Enseignement-Aide à la Jeunesse du Condroz

Sous l'impulsion du projet #Chacun sa yourte, nous avons initié et participons à la concertation locale Ens-AAJ du Condroz, dans le cadre du décret intersectoriel.

Projet Pause

Depuis 2014, nous participons activement aux recherches et expériences du Projet Pause, qui regroupe actuellement des SRG de la province de Namur (divisions Namur et Dinant) souhaitant s'allier pour lutter contre les relégations institutionnelles.

Le projet Pause peut proposer des formations pour les équipes des SRG partenaires, par la rencontre entre elles (immersions), des intervisions encadrées par RTA pour réfléchir de façon externe à des situations d'enfants qui se complexifient et des modalités d'aide « Pause » avec des personnes/lieux externes à notre SRG, sous mandat suite à l'intervention.

Réseaux Santé Mentale et Kirikou

Nous collaborons avec les centres PMS, de planning familial, les équipes mobiles, thérapeutiques et autres, en fonction des besoins spécifiques des enfants.

Signataires de la convention de réseau Kirikou, nous sommes membres du comité stratégique de ce réseau (au sein d'une association de partenaires associés Axe2).

Nous veillons à participer au Réseau Santé Kirikou et à utiliser, au mieux, les possibilités de soins, projets et participations diverses qu'il déploie.

Rasanam

Nous participons aux groupes de travail proposés par Rasanam, chaque fois que nous le pouvons, pour préciser nos possibilités d'aider les enfants et leurs familles par rapport aux difficultés que les consommations peuvent provoquer pour elles.

Plateforme pour le service citoyen et EVS

Dans une optique d'ouvertures, nous sommes affiliés à la Plate-forme belge pour le service citoyen et accueillons des volontaires européens, avec le soutien des Compagnons Bâisseurs de Marche-en-Famenne, dans le cadre des échanges du Corps Européen de Solidarités.

RWLP

Affinant chaque année un peu mieux son objectif, dans le sens de soutenir pour chaque enfant les affiliations et inclusions, notre SRG participe, chaque fois que faire se peut, aux actions du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté.

Etc

Cette liste est non exhaustive. Il est important pour nous d'y intégrer toute logique d'action aidante ou soutenante pour le enfant.

Organisation des loisirs et des vacances

Notre équipe édite annuellement ses balises « loisirs et vacances ». Quelles que soient leurs formes annuelles, ces balises veillent à organiser, pour les enfants, des loisirs et vacances qui soient :

- directement et prioritairement reliés aux besoins de l'enfant et de ses familiers (dans le cadre du mandat, du projet de l'enfant et de son P.E.I) ;
- des opportunités d'ouvertures et de consolidations des réseaux des enfants (lieux, personnes, champs d'activités) ;
- différenciés et adaptés aux besoins particuliers de chaque enfant, que les loisirs/vacances aient une forme individuelle ou collective.

Notre équipe a à cœur de trouver un équilibre serein et non -concurrentiel entre les activités distinctes, familiales et différenciées des enfants, et les activités plus collectives que le SRG veille à leur proposer (week-ends, sorties, animations, camps de vacances, projets divers).

Organisation des trajets des enfants

Notre situation géographique et les limites des possibilités de transports collectifs nous amènent à nous mettre en route de grand matin pour certains enfants, afin de les aider à utiliser leur « solution mobilité ».

Nous sommes attentifs à minimiser l'impact « pollution » de l'ensemble des trajets effectués par notre organisation.

Nous travaillons avec l'aide de multiples solutions, pour que notre situation géographique, reculée et donc peu desservie, ne soit pas un frein à la qualité des liens entre les enfants et leurs familles, réseaux et projets.

Nos solutions de mobilités alternatives sont diversifiées, encadrées et assurées :

- Marche,
- Ravel,
- Vélo / Vélo électrique,
- Covoiturages,
- Trajets avec les véhicules du service,
- Trajets avec les véhicules personnels des travailleurs,
- Trajets par le réseau des bénévoles (avec véhicule du service ou personnel),
- Taxi social du Condroz (via la centrale de mobilité du Condroz, Gal Pays des Condruses),
- Navettes scolaires,
- Bus TEC,
- Solutions hybrides,
- Train (Gares de Ciney, Huy, Marche-en-Famenne, Namur).

Réunions des enfants

Les réunions des enfants sont, régulièrement, évaluées et adaptées quant à leurs formes.

Structurellement, elles s'organisent néanmoins de façon transversale, autour des objectifs suivants :

0. Permettre la participation, l'avis, la parole de l'enfant.
1. Accueillir un enfant, un travailleur, une personne.
2. Partager et entendre les avis et participations de chacun.e (enfants, équipe) afin :
 - d'éditer les balises du service, dans le cadre de notre R.O.I,
 - d'en faire le point de départ de nouvelles idées ou autres projets.
3. Informer d'une façon collective de façon préparée par l'équipe.

4. Ouvrir les portes du groupe d'enfants à des idées, informations ou autres venant des réseaux extérieurs.
5. Dire au revoir à un enfant ou une personne.

Le lieu, le nombre d'enfants et d'adultes sont, pour chaque réunion, réfléchis et adaptés.

Au sein de l'équipe éducative, un éducateur est « garant-accueil » et soutient l'équipe, à ce titre, dans la qualité de l'accueil qu'elle propose à chaque nouvel arrivant.

La coordinatrice co-intervient régulièrement dans le cadre des réunions d'enfants.

• Rôles des référents

La fonction de « référent », au SRG Foyer l'Aubépine, s'effectue en binôme.

De manière transversale, l'éducateur référent a pour fonctions de :

- Proposer une relation éducative stable, continue et fiable = une place privilégiée, personnalisée et adaptée pour l'enfant référé au sein du foyer.
- Donner, à l'enfant, le temps et les moyens de participer, de s'exprimer, de décider, de critiquer et d'intervenir par rapport à la vie au foyer.
- Aider l'enfant dans ses relations avec ses pairs et avec l'équipe éducative (médiateur, intermédiaire, aide à l'expression et à la communication).
- Veiller au bien-être de l'enfant, à sa bienveillance, à ses besoins, au respect du R.O.I et en informer l'équipe = éditer et évaluer le P.E.I de l'enfant.
- Aider l'enfant dans ses relations avec sa famille et le mandant (médiateur, intermédiaire, aide à l'expression et à la communication).

Un des deux référents a, en supplément de sa référence pour l'enfant, la fonction du travail avec la famille.

Selon le programme d'aide, il s'agira de construire, vivre et intervenir avec l'équipe les modalités du travail en famille (co-intervention avec l'assistante sociale ou la coordinatrice) : en définir les modalités (lieu / échéances / petits objectifs).

Au quotidien, accompagner les relations familiales de l'enfant référé et ses contacts avec le mandant.

Préparer, soutenir et continuer à soutenir l'enfant référé dans ses relations avec la famille et le mandant lors de son départ (semi-autonomie, mise en autonomie, retour en famille, fin de mandat, ...).

Cfr Annexe 3 : Descriptifs des fonctions et référentiel des personnes.

- Travail avec la famille pendant l'accueil

Nous sommes vigilants à accompagner l'enfant dans ses relations familiales, en fonction de son avis et des observations de l'équipe.

Le travail avec la famille, au rythme de l'enfant, de sa famille et dans le respect de leurs compétences, est une dimension importante dans l'accompagnement d'un enfant au SRG Foyer l'Aubépine.

Dès les premières rencontres et l'étape de l'accueil de l'enfant, la famille est le partenaire prioritaire de notre modalité d'aide.

Il existe autant de modalités de travail avec les familles que de familles.

Nous nous accordons, avec la famille autour de l'enfant, sur un petit objectif que nous poursuivons ensemble. Nous pourrions, ensuite, en définir un autre. Par ce découpage et cette orientation des actions vers des solutions successives, nous cheminons positivement vers des situations d'équilibre, pour chacune et chacun, dans le système familial.

Pour notre équipe, la famille de l'enfant est le partenaire prioritaire de l'accompagnement de l'enfant, par principe compétente et détentrice des éléments de solution originaux à ses problèmes spécifiques.

Dès la première rencontre, nous cheminons avec les familles vers une déprise en charge.

Nous nous référons aux rapports Pauvreté 2009-2019, et au droit de suite du Délégué Général aux Droits de l'Enfant, pour nous rappeler d'œuvrer, au mieux que nous pouvons, à associer les enfants, les parents et les familles à notre intervention, dont la qualité nécessite, selon nous, cette posture d'association.

Notre posture est celle de la compétence des familles. Nous nous situons comme des agents de changements possibles et la teneur de notre travail est de soutenir la circulation des informations au sein des familles, ainsi que l'activation de leurs compétences et solutions.

Nous veillons, de façon structurée, à organiser notre travail comme suit :

Entretiens

Les référents et la famille fixent, dans le cadre du mandat, le lieu, les échéances et les petits objectifs du travail familial.

Ce travail se fait en co-intervention (le référent famille et la coordinatrice ou l'assistante sociale).

Modalités de contacts enfant(s)/famille

Selon le mandat, et selon l'équilibre des relations enfant(s)/famille au fil du temps, les contacts avec la famille peuvent se faire :

- Dans le local des familles, spécialement adapté pour y permettre les moments en famille, sans être au sein du SRG collectif, si l'encadrement qualitatif de ces contacts est à la portée des compétences et des moyens de notre service
- En famille,
- Hors de l'institution, dans un espace extérieur public quelconque,
- Hors de l'institution, dans un espace-rencontre adapté au sein de nos réseaux de partenaires

Dans le cas de ce type d'exceptions : si les moments enfant(s)/famille doivent être encadrés par le mandat et donnent lieu à des comportements des familles violents ; menaçants à l'égard de notre équipe ou hors des limites de nos compétences et règlement d'ordre intérieur, nous compterons sur le travail d'espaces-rencontres extérieurs, pour ne pas porter la double-casquette, insoutenable et contre-productive selon nous, du contrôle et de l'accompagnement aux changements.

Participation du parent à la vie de l'enfant

Nous veillons, avec l'aide des référents famille, et de leur vigilance, à soutenir les participations multiples des parents à la vie de leur enfant :

- Choix et inscription scolaire, rencontres à l'école, conduites à l'école, etc ;
- Choix des activités et loisirs ;
- Choix des vêtements ;
- Aménagements, couleurs et décorations de la chambre ;
- Etc.

Nous soutenons également toutes les modalités qui permettent d'entendre les avis et idées des parents, avant, pendant et après la période d'accompagnement par notre service.

Contacts de l'enfant avec sa fratrie

Souhaitant, chaque fois que possible, accueillir des fratries, nous veillons à soutenir les relations entre l'enfant et sa fratrie, au sein et en dehors de l'institution :

- Chambres modulables « fratries » disponibles ;
- Etages modulables « fratries » disponibles ;
- Temps « fratries » pris par les référents avec les fratries, dans et hors de l'institution chaque fois que nécessaire ;
- Adaptabilité et diversité de solutions possibles pour aider les fratries à vivre ensemble si cela est dans leur intérêt.

- **Organisation et méthodologie de la semi-autonomie s'il échet**

L'autonomie, au SRG Foyer l'Aubépine, est un concept que nous souhaitons envisager sans pression, sereinement et au rythme de chacun.

C'est, pour notre équipe, s'appuyer sur les leviers possibles amenés par l'enfant lui-même ; nourrir ses passions, ses projets, ses rêves, sans les exiger comme préalables, sans le gaver. Lui permettre aussi l'ennui.

L'autonomie est, pour nous, non pas la compétence à se débrouiller seul, mais bien celle de se débrouiller seul avec les autres. Être autonome, c'est savoir vivre avec les autres.

De plus, l'autonomie est, pour nous, une étape que nous souhaitons accompagner au rythme de l'enfant, en gardant en tête l'injustice et les paradoxes que l'autonomie provoque à l'âge de la majorité.

Prioritairement, nous veillons à centrer nos accompagnements, au-delà des aspects matériels, sur l'ensemble des dimensions psychiques, identitaires et relationnelles que les idées « d'autonomie et d'avenir » éveillent chez les enfants.

Au SRG, nous portons attention à l'autonomie de manière transversale.

Pour nous, être autonome, c'est savoir demander de l'aide autour de soi.

Nous distinguons plusieurs types d'autonomie qui s'enchevêtrent :

- *L'autonomie fonctionnelle*

C'est acquérir par petites touches successives et progressives, dès l'enfance, une série d'apprentissages de base.

- *L'autonomie émotionnelle*

C'est accompagner l'enfant à aller vers les autres, vers l'extérieur, l'aider à pouvoir compter sur lui et sur les autres.

C'est, pour notre équipe, préparer un chocolat chaud en cuisine ou soutenir la participation à une activité du quartier.

Mais disposer de relais « autres » n'est pas la panacée, nous veillons à ouvrir d'autres portes professionnelles qui peuvent aider l'enfant à comprendre et faire face à ses émotions, à les dompter au mieux (thérapeutes, réseaux de soins, personnes-ressources, etc).

- *L'autonomie sociale*

En lien direct avec l'autonomie émotionnelle, c'est soutenir l'enfant à s'affilier à des réseaux hors de l'institution (en ce compris ses familiers, sa formation), c'est prévenir la désaffiliation qui pourrait être induite par le manque de supports socio-familiaux ou autres.

C'est, pour notre équipe, multiplier les occasions pour les enfants de se donner de nouvelles intentions.

- *L'autonomie financière*

C'est aider l'enfant à comprendre, à critiquer et à participer à la délicate gestion des ressources financières, en lien avec les besoins pour une vie digne.

- *L'autonomie en ce qui concerne la scolarité*

La scolarité est moins une dimension de l'autonomie qu'un vecteur d'attention particulier, en préparation et en cours d'autonomie. Nous veillons à ce que la scolarité et/ou le projet de formation/professionnel de l'enfant soient, pour l'enfant, des raisons de se lever et de se tourner vers l'avenir positivement plutôt que des freins à l'autonomie. Nous veillons à ce que la liberté qui entoure la vie en autonomie soit utilisée, également, dans l'intérêt du projet scolaire de l'enfant.

C'est, pour notre équipe, aider l'enfant à se sentir bien en milieu scolaire, fier de lui après chaque journée d'école.

Au niveau de la « semi-autonomie », nous disposons, au sein du SRG, d'un « kot accompagné ». Cet espace contient une chambre spécifique, des sanitaires et un espace cuisine-salle à manger. Parmi les chambres du SRG, 4 chambres supplémentaires peuvent, au besoin, être reliées à cet espace de kot accompagné.

Le trajet de chaque adolescent passant par le kot accompagné est différent. A chacun son ROI, son PEI et ses modalités pratiques, relationnelles, temporelles et autres de contacts avec le reste du groupe d'enfants accompagnés par le SRG.

Le kot accompagné peut donner la possibilité à un jeune de se préparer, seul, un repas par semaine, tout comme il peut être un lieu investi à temps plein pour un jeune à la veille de s'installer dans un kot à l'extérieur de l'institution.

Prioritairement, le kot accompagné est un outil qui permet, pour chaque adolescent, de mesurer et d'adapter le rythme de son trajet personnel vers l'autonomie, en passant par des allers-retours sécurisants et par des petites étapes successives entre la vie collective au sein du S.R.G et la vie autonome au sein du collectif.

Le kot accompagné est également ouvert aux familles, qui peuvent utiliser cet outil pour aider le jeune à se distancier, tout en accueillant sa famille : apprendre à se détacher de sa famille est possible, également, au sein du kot accompagné.

Concrètement, le kot accompagné est une partie intégrante du service, cloisonnable de diverses façons, selon le nombre d'occupants, et accessible par une porte extérieure.

Les questions que nous nous posons, en lien avec l'autonomie, seront prioritairement :

- **Quel type d'autonomie faut-il soutenir, ici et maintenant, pour ce jeune-là, en fonction de son âge, son développement, ses aptitudes ? Sachant que se focaliser sur une dimension de l'autonomie ne fait que la prioriser, cela ne met pas les autres dimensions entre parenthèses.**
- **Quel type de réseau faut-il aider à étayer pour ce jeune ? Plutôt un réseau de soutien (vers des pairs, des familles-amies, des associations) ou un réseau d'aide (vers des professionnels externes ressources) ?**

4.2. Modalités d'organisation de l'encadrement éducatif et social des enfants qui vivent en résidence autonome (art.3 2° - AS)

- Préparation sur les plans matériel, affectif et social

Nous pouvons accompagner des adolescents qui vivent en résidence autonome, sous mandat et en référence aux objectifs et modalités concertées de ce mandat :

- Après une période d'hébergement en S.R.G
- Après une période d'hébergement dans le Kot accompagné du S.R.G
- Sans passer par l'hébergement dans le S.R.G

Ainsi que des enfants qui combinent les 2 premières possibilités.

Dans tous les cas, nous aurons une attention particulière, comme décrit plus haut dans ce projet éducatif, pour soutenir, chez l'adolescent, les diverses dimensions de l'autonomie que nécessite la vie en résidence autonome, avec l'aide de notre accompagnement mandaté.

Prévention autonomie

Nous prenons le temps qu'il faut, avec l'adolescent, afin de préparer les différentes dimensions importantes pour avancer dans la concrétisation d'un projet de vie en résidence autonome.

Le lieu géographique, la mobilité, les liens avec les réseaux du jeune (famille, formations, etc), les coûts (vie quotidienne, loyer, constitution de la garantie locative, domiciliation, liens avec les CPAS et services d'aide environnants) sont des éléments pour lesquels nous prenons le temps nécessaire, en vue de construire, avec le jeune, le cadre d'autonomie le plus sécurisant et participatif possible.

Nous misons, à ces divers niveaux, sur les collaborations avec la famille et avec les équipes externes à la nôtre pouvant soutenir les projets d'autonomie des adolescents : communes, CPAS, AIS, AMO, maisons médicales, centres de santé mentale, centres de planning familial, maisons de jeunes, centres culturels, etc.

Nous portons attention et garantissons que le lieu d'autonomie soit, pour le jeune, un endroit adapté, de qualité, digne, serein et dont le coût est juste.

Accompagnement social

Nous avons une attention prioritaire aux réseaux de l'adolescent, pour lui donner un maximum de chances de pouvoir se débrouiller, seul, avec les autres autour de lui.

Un accompagnement en résidence autonome, qu'il suive un hébergement en SRG ou pas, commence par une « réunion avenir », un moment qui réunit l'ensemble des personnes qui peuvent être présentes, autour du jeune, au fil de ses projets d'avenir et particulièrement durant le temps en résidence autonome.

Ensemble, nous précisons, chacun.e autour de la table, comment nous pouvons être là, en présence ou pas, au fil des besoins prévus et imprévus de l'adolescent dans son projet en autonomie.

Au niveau des réseaux de soutien autour du jeune, nous veillons aussi à solliciter la participation de l'école pour le jeune, et du jeune à l'école, en tant que leviers de réussites dans le parcours d'autonomie.

Nous portons une attention particulière, également, aux réseaux d'aide autour de l'adolescent en résidence autonome. Nous soutenons la poursuite ou l'activation des accompagnements médicaux, thérapeutiques et de soins nécessaires, au départ de sa vie en résidence autonome, lui permettant de trouver les aides dont il a besoin de façon la plus autonome possible également.

Accompagnement affectif et relationnel

Nous voulons soutenir le jeune à se sentir bien et fier de lui, dans son projet d'autonomie. Nous misons sur la valorisation du jeune et sur l'activation de ses compétences.

Nous veillons, par la poursuite du travail des éducateurs référents en priorité et par celle de l'ensemble de l'équipe également, à être présents pour le jeune, à son rythme et selon ses besoins, chaque fois que nécessaire.

La porte du S.R.G. est ouverte, et le jeune peut nous contacter pour la ré-ouvrir, selon ses besoins et en fonction de nos possibilités.

Nous tentons de multiplier, autour du jeune, les occasions de nouvelles rencontres et opportunités de reliances : visite de l'AMO proche de son lieu de résidence autonome, des centres de planning familial, des réseaux d'aide et de soins divers, etc. En fonction du lieu d'autonomie du jeune, nous prenons le temps, avec lui, d'aller à la rencontre des acteurs disponibles autour de lui.

Accompagnement matériel

Au niveau matériel, c'est dans la vie quotidienne d'abord, au sein de l'espace « kot accompagné » ensuite, que nous outillons le jeune à mesurer ses besoins, ainsi que ses possibilités, pour prendre soin de lui, de ses besoins, vivre et grandir au quotidien.

Au départ de petites expériences répétées et progressives, l'alimentation, l'habillement, les soins divers, le chauffage, le mobilier, la mobilité et l'ensemble des dimensions matérielles usuelles quotidiennes sont rencontrées. Au fil de ces rencontres, des solutions à ces diverses dimensions, activables par le jeune et soutenables par lui, sont élaborées et expérimentées.

L'adolescent en résidence autonome reçoit mensuellement l'argent auquel il a droit. Ce capital dû peut, sur avis du jeune, de sa famille et avec l'aide des référents/de l'équipe, être décortiqué et découpé par une gestion accompagnée, ventilée sur les divers besoins, de la location à l'épargne préventive.

Selon le contexte du jeune, son rythme et ses possibilités, cette ventilation accompagnée du capital mensuel du jeune est, progressivement, réalisée de façon autonome par le jeune.

- **Accompagnement de l'enfant**

Cfr Annexe 3 : Descriptif des fonctions et référentiel des personnes

Rôle des intervenants et des référents

Les 2 référents du jeune sont les personnes qui effectuent ce travail pour l'équipe, mais l'ensemble de l'équipe peut être amenée à accompagner le jeune dans son projet d'autonomie. En support des référents, selon le besoin du jeune, l'ouvrière polyvalente, la cuisinière, la ménagère, l'assistante sociale ou n'importe quel autre membre de l'équipe peut être sollicité.

Les référents travaillent en binôme pour accompagner le projet d'autonomie du jeune. Une co-intervention (référent, coordinatrice ou assistante sociale) peut être sollicitée pour mener des rencontres avec le jeune et sa famille.

Rythme et lieux des rencontres

Les intervenants se rendent sur le lieu de vie en résidence autonome de façon régulière, selon un rythme fixé avec le jeune et sa famille, dans le cadre du mandat et du projet de l'enfant.

Le rythme minimal des rencontres de l'enfant dans son kot est d'une rencontre par quinzaine, en fin d'accompagnement. Mais au départ, ces moments peuvent être quotidiens, ensuite hebdomadaires. Dans tous les cas, ils seront adaptés aux besoins du jeune.

Les rencontres ont lieu sur le lieu de résidence autonome, en famille, au sein du SRG ou dans l'espace public (supermarché, lieux divers liés aux besoins d'accompagnement du jeune).

- **Travail avec la famille et le réseau**

La famille, de façon identique à l'accueil d'un enfant au sein du SRG, est rencontrée, à son rythme et sur base de ses compétences, dès le départ du projet.

Au fil du projet, la famille est le partenaire prioritaire du jeune et de l'équipe, elle prend la place qu'elle souhaite, là où elle en est.

- **Outils particuliers**

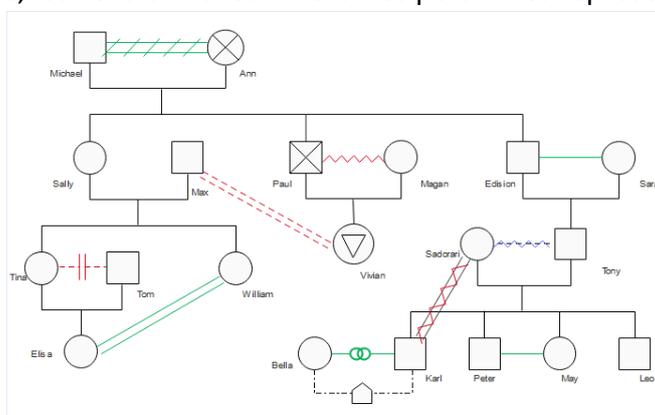
Les objets flottants

Ils peuvent être utilisés lors d'un entretien individuel avec un enfant, lors d'une rencontre fratrie ou lors d'une rencontre avec une famille.

- **Les cartes « Dixit »**



- **Le « génogramme »** : variante de l'arbre généalogique. Il représente, en plus de l'arbre généalogique classique, les liens entre les différentes personnes représentées.



- **Les récits de vie** : permet à l'enfant et/ou à sa famille, de raconter l'histoire de leur vie sous des formes différentes (contes, métaphores, dessins,...)
- **La ligne du temps** : permet de raconter son histoire et pouvoir repérer les événements dans un espace-temps.
- **Les jeux et supports divers** : de manière créative, nous utilisons tout ce qui est à notre disposition pour faciliter l'échange (exemples : pâte à modeler, bricolage, Lego's, livres...).

Les documents internes

Série de documents que nous avons rédigés en équipe et lors de supervisions. L'objectif commun est de faciliter les échanges et les rencontres.

- **Documents logement semi-autonome** (exemples : charte, budget, contrat, besoins...).
- **ROI** - rédigé en équipe avec la supervisions de RTA. Chaque fois que nécessaire, l'équipe éducative l'utilise comme outil faisant tiers entre elle et l'enfant.
- **Balises** - une farde réunissant l'ensemble des balise est à disposition des enfants. Elles sont toujours créées par les enfants et l'équipe (exemples : utilisation du gsm, trajets en voiture, moment des repas,...).

- **PEI** - outil utilisé en faveur de l'enfant et sa famille. Il permet à l'équipe, toujours en concertation avec l'enfant, et en respectant le mandat, de rédiger des objectifs et de les évaluer.
- **Document d'observation lors des visites accompagnées** - avant la visite - pendant la visite parents/enfant(s)/intervenants - en fin de visite.
- ...

Le positionnement équipe

Nous mettons en avant des stratégies positives dans l'accompagnement des enfants et de leur famille.

- Vision positive.
- Maintien d'une relation stable.
- Référence aux 3 soifs (stimulation - reconnaissance - structure).
- Formulation positive.
- Méchante connotation positive (vient indiquer ce qui nous agace, mais positivement).
- Valorisation (failles positives).
- Stimulation (prescriptions de tâches).
- Utilisation de l'humour.
- Respect du triangle (Sécurité - Valorisation - Stimulation).
- ...

Les documents d'analyse

- La grille de Palo Alto (grille d'analyse de thérapie brève).
- EVA GOA (outils d'analyse concernant l'autonomie).
- La carte réseau (permet d'identifier le réseau de l'enfant et sa famille).
- ...

Les chantiers

Les projets pratiques, manuels et collectifs continuent d'être, pour nous, des leviers d'apprentissages en période de projet d'autonomie. Chaque fois que possible, nous donnons la possibilité à l'enfant de s'impliquer physiquement et concrètement dans une réalisation collective, et ceci également au départ de sa résidence autonome.

4.3. Modalités de mise en œuvre de programmes d'aide en vue de la réinsertion des enfants dans leur milieu de vie (art.3 3° - AS)

- Préparation - prévention

C'est au fil des observations de l'enfant, de la famille et de l'équipe que les perspectives de réinsertion dans le milieu de vie sont élaborées collectivement et peuvent, le cas échéant, déboucher sur un mandat de réinsertion.

C'est uniquement en référence au mandat, à ses objectifs et modalités concertées que nous mettons un œuvre l'accompagnement d'une réinsertion familiale.

Nous portons une attention prioritaire aux signaux émanant de l'enfant ou de sa famille dès qu'ils ciblent la projection d'une réinsertion.

Nous sommes particulièrement attentifs aux compétences de l'enfant, à ses possibilités de faire face aux difficultés. Nous souhaitons l'outiller le mieux possible, de façons diverses, pour qu'il puisse compter sur lui et sur les autres en situation problématique.

En effet, dès l'accueil et dans le cadre du mandat, nous fixons ensemble les clauses de fin de cet accueil. Dès que les difficultés fondant la modalité d'aide « accompagnement avec hébergement » sont mises en question et au travail par cet hébergement, nous mettons en perspective la fin de l'aide liée à ces difficultés en passe de cesser.

La réintégration familiale, au vu de notre modalité d'aide avec hébergement, est l'avancée concrète et significative vers une déprise en compte de l'enfant.

Nous précisons et objectivons les dimensions de bien-être, pour l'enfant et pour sa famille, qui sont observées rencontrées de façon autre qu'au début de la prise en compte par notre équipe.

Nous précisons également, sur base des solutions proposées et vécues par la famille, les modalités familiales construites avec l'enfant pour stabiliser un équilibre relationnel familial et un environnement de vie bientraitant pour l'enfant en famille.

Sur base de ces dimensions d'observation et des solutions familiales qui garantissent la bienveillance de l'enfant en son sein, nous poursuivons les observations ensemble durant une période limitée dont le terme est la réintégration en famille.

- Accompagnement de l'enfant et de la famille

Posture d'accompagnement en projet de réinsertion familiale

Tout au long du processus de réintégration, nous souhaitons tenir compte du rythme de l'enfant et de sa famille, et permettre les éventuelles adaptations des modalités d'aide en fonction des observations et participations. Pour ce faire, nous veillons à nourrir le lien entre l'enfant et l'équipe et concrétisons cette volonté d'accueil en restant disponibles, également au sein du SRG, pour accueillir l'enfant, pour quelques heures ou plus. Cela nous amène à garder la chambre de l'enfant disponible pour lui tant que nous restons mandatés.

Rôle des intervenants et du référent

Les référents veillent à rester présents pour l'enfant, en période de réintégration familiale après hébergement.

Cfr Annexe 3 : Descriptions des fonctions et référentiel des personnes.

Rythme et lieux des rencontres

Les référents continuent de rencontrer l'enfant individuellement, en des lieux et à des moments qui font sens pour l'enfant.

Les référents, en co-intervention, rencontrent également la famille, ainsi que l'enfant en présence de sa famille, de façon régulière et structurée durant la période de réintégration. Nous fixons ces modalités et échéances dans le cadre du mandat avec réintégration. Le rythme minimal est d'une rencontre par quinzaine. Ce rythme est toujours fonction des besoins de l'enfant et peut s'espacer et s'alléger en fin de mandat de réintégration.

En support à ce cadre structuré de liens, les référents avec l'équipe rencontrent l'enfant, selon ses besoins et au fil de ses demandes, chaque fois que nécessaire.

Les rencontres en cours de réintégration peuvent avoir lieu au domicile familial, au SRG, au sein du réseau de l'enfant ou dans un lieu public quelconque lié aux besoins et au contexte de l'enfant.

Climat des rencontres

Lors des moments de rencontre, la qualité et la légèreté des moments est recherchée. L'objectif de l'équipe est de prendre soin du lien de confiance avec l'enfant. Les moments de rencontre peuvent également être utilisés pour l'activation, la réactivation ou la mobilisation des réseaux d'aide ou de soins de l'enfant.

- **Travail avec le réseau**

Comme décrit auparavant et concernant les modalités d'aide avec hébergement ou résidence autonome, c'est de façon transversale que nous comptons sur les réseaux, d'aide et de soutien, pour accompagner l'enfant.

La préparation, l'activation et l'après-réinsertion sont des étapes dans le projet de l'enfant pour lesquelles les réseaux sont fondamentaux également.

La période de réintégration familiale précise toujours, au sein du programme d'aide de l'enfant et de son projet, les modalités d'activation des relais d'aide pour donner suite à l'accompagnement du SRG.

Nous soutenons l'enfant et sa famille à ouvrir les portes et à multiplier les occasions de bonnes rencontres : AMO, planning familial, centre de santé mentale, école et PMS, maison médicale, ... etc.

- Outils particuliers

La boîte à outils de l'équipe est d'application, également en période de réintégration familiale.

Ce point est développé au 4.2. « Outils particuliers », page 29.

4.4. Modalités de l'aide dans leur milieu de vie aux parents et à la fratrie de l'enfant hébergé dans le service (art.3 4° -AS)

Concrètement, cette modalité de l'aide peut prendre des formes aussi diverses que nombreuses au sein de notre S.R.G. Elle est mise en œuvre dans le cadre du mandat et sur base d'objectifs et de modalités concertées.

Nous travaillons avec le jeune accueilli au SRG tel que décrit au point 4.1, et avec l'enfant dans son milieu de vie tel que décrit au point 4.3.

Nous veillons, en parallèle à l'accueil des jeunes, à être attentifs aux liens et interactions entre les jeunes, entre les divers milieux de vie, et aux interstices créés au sein de ce type de configuration.

Nous portons une attention particulière à la dynamique de la fratrie, et aux modifications et déséquilibres que l'éloignement temporaire de l'un.e ou l'autre de ses membres peut produire au sein de la fratrie.

Nous utilisons les rencontres, en présence et autour de médias pratiques, au sein du SRG et au sein du milieu familial, pour garantir la rencontre, les échanges et la circulation des informations et des bonnes idées de la fratrie, pour la fratrie et pour ses membres, accueillis en SRG ou pas.

Les référents veillent à être présents, pour l'enfant hébergé et pour le reste de sa fratrie, tout au long de la prise en compte de l'enfant.

Lieux des rencontres

Selon les contextes, les référents rencontrent la fratrie de l'enfant hébergé en des lieux et à des moments qui font sens pour l'enfant hébergé et pour sa fratrie.famille.

Les rencontres peuvent avoir lieu au domicile familial, au SRG, au sein du réseau de l'enfant ou dans un lieu public quelconque lié aux besoins et au contexte de l'enfant et de sa fratrie.

Rythme des rencontres

Nous fixons les modalités et les échéances de ces rencontres dans le cadre du programme d'aide et sur base des avis des enfants : leurs périodes, récurrences et structures sont différenciées pour chaque situation.

En support à ce cadre structuré de liens, les référents avec l'équipe rencontrent l'enfant et.ou sa fratrie selon leurs besoins et au fil de leurs demandes, chaque fois que nécessaire.

Climat des rencontres

Lors des moments de rencontre, la qualité et la légèreté des moments est recherchée. L'objectif de l'équipe est de prendre soin du lien de confiance avec l'enfant et sa fratrie. Les moments de rencontre peuvent également être utilisés pour l'activation, la réactivation ou la mobilisation des réseaux d'aide ou de soins de l'enfant et de la fratrie.

- **Travail avec le réseau**

Pour mener les types d'accompagnement décrits ci-dessus, notre équipe se doit de travailler avec externalité, en collaboration et en se nourrissant des logiques d'actions différentes - si ce n'est divergentes - des autres équipes d'aide actives ou à activer dans le réseau de l'enfant et de sa famille.

Nous comptons, à ce niveau également, sur le travail au sein des réseaux multiples et variés décrits à diverses reprises dans ce projet éducatif.

- **Outils particuliers**

Ce point est développé au 4.2. « Outils particuliers », page 29.

5. Les moyens

5.1. Référents théoriques sur lesquels se fonde la méthodologie du service (art.5 4° - AC)

Pour expliquer les référents théoriques qui fondent notre travail, nous devons commencer par remettre en avant, à cet endroit de notre projet éducatif, les valeurs partagées et les priorités dans notre travail.

Valeurs partagées

Nous souhaitons pratiquer l'humilité, la solidarité, l'externalité et la créativité. Concrètement, pour nous :

- ***l'humilité*** implique que chacun (dans le service, le secteur et les autres secteurs) fait au mieux quelle que soit sa fonction. Cette valeur d'humilité est reliée à la confiance et à la solidarité. Elle postule qu'on reconnaît en l'autre une culture agissante (et non seulement des manques ou des lacunes), avec laquelle il faut chercher à dialoguer.⁴
- ***la solidarité***, c'est savoir faire appel au collègue, à l'équipe, ainsi qu'aux équipes externes, sans jugement, forts de la base commune entre les partenaires (internes et externes) : l'intérêt de l'enfant. C'est travailler au sein de réseaux de partenariats d'intervenants solidaires.⁵
- ***l'externalité***, c'est travailler avec la porte ouverte aux personnes, services et fonctionnements extérieurs, afin de garantir l'ouverture de nos esprits et, par-là, les critiques -dans le sens noble du terme- de nos pensées et actions collectives.
- ***la créativité***, c'est revendiquer un « cocktail maison de repères théoriques », assemblage dynamique et en permanente recherche d'évolutions, poursuivant la qualité des accompagnements des enfants par l'équipe.

Priorités de fonctionnement du service

Nos priorités dans le travail sont :

- l'aide à l'enfant à « être en mouvement, en actions, en chemin » ;
- le soutien aux cheminements scolaires et de formations ;
- l'accueil des fratries ;

⁴ C'est la logique prônée par Marcel Hicter, promoteur de la démocratie culturelle : « Mon option est donc : ni la culture pour tous, ni la culture pour chacun, mais la culture par chacun et avec chacun dans une optique de développement de tous. [...] Il n'y a pas de culture extérieure à l'homme, pas de matière culturelle à quoi il faut faire accéder le peuple, qu'il faut porter au peuple, que l'on puisse contreplaquer. [...] C'est le sens des responsabilités au sein de nos diverses communautés : cette culture-là [...] exige envers les autres une attitude d'accueil, de dialogue ; [...] il s'agit de contester la notion patrimoniale de la culture pour la remplacer par la définition de la culture par la population elle-même. »

(M. Hicter cité par J.-P. Nossent, in « La démocratie culturelle, une méthode de l'égalité? », http://www.ihoes.be/PDF/JP_Nossent_Pratique_democratie_culturelle.pdf)

⁵ Nous renvoyons à ce propos à la liste actuelle non exhaustive des réseaux de partenariats dans lesquels s'active notre S.R.G, au point 4.1. (Travail avec le réseau)

- la participation des enfants et des familles ;
- le cadre local, convivial et serein de l'environnement personnel et humain du service ;
- les actions et chantiers pratiques et collectifs porteurs d'art, de sens et d'usage quotidien.

Repères théoriques

Un cadre de référence « maison » sous forme d'une palette de courants théoriques ouverts

Nos repères théoriques peuvent se déposer sur une palette de couleurs, dont chacune est une touche formant un cocktail diversifié, ouvert et harmonieux.

Il n'est pas demandé aux travailleurs, quelles que soient leurs fonctions, de faire état ou preuve de connaissances propres à l'une des touches actuelles de la palette, plutôt qu'à une autre.

Par ailleurs, il est demandé au travailleur de pouvoir progressivement découvrir et s'ouvrir à chacune des touches de couleur et, plus avant, de pouvoir utiliser au mieux les diversités de teintes présentes sur la palette, dans l'intérêt de l'enfant et pour garantir, dans tous les cas, le caractère collectif harmonieux, ouvert et inspirant de notre palette de « repères théoriques maison ». Nous souhaitons également permettre à chaque travailleur de pouvoir amener des couleurs supplémentaires à notre palette de repères théoriques, en proposant l'ajout de ces nouvelles couleurs au collectif.

A ce niveau donc, savoir -ou se donner les moyens de savoir- travailler avec humilité, solidarité, externalité et créativité est immanquable.

Si nous avons choisi de recourir à la formulation imagée de la « palette de couleurs », c'est aussi pour insister sur le fait que nos repères sont des repères vécus, construits dans l'expérience et le dialogue ; il ne s'agit pas de théories qui seraient indépendantes et coupées de la pratique. Il s'agit de « boussoles » et de ressources diverses, qui alimentent la réflexion dans l'action et dont l'action commande aussi la construction.

Les références ne sont donc pas juxtaposées, mais le plus souvent articulées (« mélangées », pour reprendre l'image de la composition picturale), pour générer différents « tableaux » d'action collective.

Pour chaque enfant pris en compte par notre équipe, nous souhaitons faire du SRG un outil regroupant divers leviers et directions vers **de nouvelles intentions**⁶ : scolarité et formations, projets, activités personnelles, projets collectifs, réseaux d'aides, réseaux de soutiens, idées, etc.

Nous souhaitons que notre SRG soit le contraire d'une autoroute, tracée et existante, sur laquelle l'enfant tente de se ranger ou de « se faire ranger » sur la bande de droite, pour commencer.

⁶ Nous nous inspirons ici des travaux et expériences de F. Deligny qui affirmait que « des intentions nouvelles modifient ce qu'un être perçoit du monde qui l'entoure » et qui pensait en conséquence que le rôle de l'éducateur est de fournir des « occasions » d'expérimentation susceptibles de faire surgir de pareilles intentions nouvelles. (Cfr F. Deligny, « La caméra, outil pédagogique », in *Les vagabonds efficaces & autres récits*, Paris, Maspero, 1975, pp. 174-175.)

Nous souhaitons que notre SRG soit une forme de rond-point, permettant facilement de rejoindre un des chemins reliés ou de se mettre en route sur un nouveau chemin à tracer en quittant ce rond-point.

Nous souhaitons que, au centre de ce rond-point, il y ait un espace vert et participer collectivement à ses aménagements et autres mises en beauté.

Notre réponse à la question de nos repères théoriques par la métaphore d'une palette de couleurs est, pour nous, un moyen de garder à l'esprit, et dans nos actions pratiques collectives, la possibilité d'accompagner avec un maximum de qualité et de présence les chemins empruntés ou tracés par les enfants, quels que soient ces chemins et quelles que soient leurs spécificités, leurs originalités, leurs couleurs.

Au centre de cette volonté de repères théoriques permettant la recherche, les expérimentations et l'ouverture aux diversités, nous sommes reliés par la palette sur laquelle se déposent ces couleurs, par le lieu et l'équipe du SRG qui construisent à partir de cette palette.

Ce sont donc notre posture collective, notre projet éducatif, notre palette de repères théoriques et nos valeurs partagées qui constituent le cadre théorique maison de nos accompagnements.

Etat actuel de notre référentiel théorique « maison » :

- Le service souhaite se nourrir à ***différents courants plutôt ouverts***.
- Nos pratiques ont une base commune, ***le Code et la Convention internationale des droits de l'enfant***.
- Nous pratiquons ***la différenciation***⁷, pour être attentifs au collectif et à l'individu en même temps. Les PEI, les temps et les moments de mise en question des fonctionnements, collectifs et individuels, nous permettent cette pratique.
- Nous avons une ***inspiration socio-constructiviste***⁸ : « construire avec sa relation aux autres », « construire sa connaissance au gré des relations et expériences », « travailler avec l'extérieur pour travailler l'intérieur ». Nous souhaitons aménager, pour les enfants, des espaces d'expression les amenant à développer une réflexion propre et les aider à comprendre et expérimenter leur utilisation. Nous veillons à ne pas nous

⁷ Nous nous référons à la différenciation telle qu'envisagée dans la pédagogie différenciée, qui « à chaque jeune et selon ses besoins spécifiques fait correspondre la recherche des modalités, types et formes d'apprentissages différents, soutenables et soutenants ». Nous citons, entre autres, à ce propos les travaux de MEIRIEU, P. (1996), *La pédagogie différenciée*, Nathan, Paris ; PERRENOUD, P. (2004), *Pédagogie différenciée : des intentions à l'action*, ESF, Issy-les-Moulineaux, 3e éd ; PERRENOUD, P. (2005), « Différencier : Un aide-mémoire en quinze points ». *Vivre le primaire*. Vol. 18, no 2, p. 34.

⁸ Par-là, nous voulons en empruntant les chemins des travaux lancés par Piaget, étoffés par Vygotsky et leurs suites, porter attention aux dimensions construites, actives et sociales des apprentissages dans les systèmes humains. Nous citons ici, entre autres, E. Vellas : « Savoir en effet que tout enfant se construit, fabrique activement son intelligence et ses savoirs, n'est donc pas une oie que l'on peut gaver ni une terre glaise à modeler ». VELLAS, Etienne. *Approche, par la pédagogie, de la démarche d'auto-socio-construction: une "théorie pratique" de l'Éducation nouvelle*. Thèse de doctorat : Univ. Genève, 2008, no. FPSE 382.

défausser de notre rôle d'adulte pour les enfants, et garantissons par-là l'exemplification de diverses manières de faire plutôt que d'« un bon agir »⁹.

- Nous soutenons la **subjectivation**¹⁰ : « devenir soi, personne digne et respectueuse des autres, ainsi que respectable elle-même ». Nous parions sur le fait que chacun se construit et peut participer en tant qu'acteur à cette construction. Nous soutenons « l'ancrage de la stabilité en soi » pour chaque enfant, pour mieux faire face aux changements « hors de soi ».
- Nous participons à l'activation du processus articulant **les compétences de l'enfant et de sa famille**¹¹. Nous travaillons avec les potentiels présents dans le chef des bénéficiaires, qui ont les clés de la situation.
- Nous nous nourrissons de **l'approche systémique**¹². Nous portons attention aux relations entre les personnes, au sein des systèmes et entre les systèmes de relations.
- Nous nous nourrissons de **la thérapie brève**¹³ : nous tentons d'aborder et de définir le problème « ici et maintenant », et visons le changement.
- Nous nous nourrissons de la **thérapie orientée solutions** : nous ciblons et questionnons les stratégies utilisées spontanément par les individus pour résoudre leurs problèmes et veillons à en faire des **leviers de changements**¹⁴. Se mettre au travail pour une petite partie d'un problème de la taille d'un éléphant est déjà un signe d'avancement du travail.

⁹ Nous pensons par exemple ici aux travaux d'Alain Touraine en faveur des droits du sujet, qui sont justement affirmés avec force dans le Code. Soit cette citation repère : « J'appelle sujet la construction de l'individu (ou du groupe) comme acteur, par l'association de sa liberté affirmée et de son expérience vécue assumée et réinterprétée. Le sujet est l'effort de transformation d'une situation vécue en action libre ; il introduit de la liberté dans ce qui apparaît comme des déterminants sociaux et un héritage culturel. » (A. Touraine, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994, p. 24.)

¹⁰ Le terme a été proposé par M. Wiewiorka pour quitter une image trop romantique du sujet ; pour Wiewiorka, il y a toujours (chez un individu comme dans un mouvement social) une lutte entre un travail de subjectivation et un risque de desubjectivation (qui peut s'exprimer par la violence). Cfr interview de M. Wiewiorka, <https://www.intermag.be/michel-wiewiorka-subjectivation-et-violence>.

¹¹ Nous souhaitons, en citant entre autres à ce propos les travaux de G. Ausloos, « proposer un travail dont l'essentiel est la circulation de l'information pour aboutir à une déprise en charge (...). Même si le plus souvent les membres de la famille ne le savent pas, ils disposent des éléments originaux à leurs problèmes spécifiques ». (G. Ausloos, *La compétences des familles*, Toulouse, Eres, 2014, p. 119.)

¹² Nous envisageons ici les systèmes d'interactions comme des systèmes complexes dans le sens suivant : qui ne peut se résumer en un maître mot, qui ne peut se ramener à une loi ni se réduire à une idée simple. (E. Morin, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil, coll. « Points / Essais » (n° 534), 2005. Citons également E. Dessoy dans ses propositions de faire de l'ambiance et des contacts, formes d'interactions archaïques, des éléments de compréhension des systèmes complexes. (E. Dessoy, *L'homme et son milieu- Etudes systémiques*, Universités de Liège et de Louvain, 2002-2003.)

¹³ Paul Watzlawick (dir.) et Giorgio Nardone (dir.), *Stratégie de la thérapie brève*, Seuil, coll. « La couleur des idées », Paris, 2000.

¹⁴ Citons, entre autres, les travaux de P. Watzlawick qui distingue deux sortes de changements : celui qui permet au système de se perpétuer en se déplaçant seulement ; celui qui permet un changement effectif du système (par exemple familial), ce qui impose souvent de « sortir du cadre » (P. Watzlawick et al., *Changements*, Paris, Seuil, 1981.)

- Nous souhaitons fonder l'évaluation permanente et la qualité de nos interventions sur **les participations des enfants et des familles**, sur les échanges permettant les ajustements et les améliorations.

Pour présenter la palette de couleurs théoriques, reprises ci-dessus, nous utilisons 5 « paires de lunettes » dans notre ROI, qui reprennent, selon nous, le mélange de couleurs des différents courants positifs et ouverts qui nous inspirent actuellement.

Cfr Annexes 8 et 8 bis : Règlement d'Ordre Intérieur.

5.2 Heures normales d'activité (art.5 5° - AC)

Le service est ouvert 24h/24, 7j/7, 365 jours/an.

Nos locaux sont disponibles et mobilisables, en lien avec les besoins et activités des enfants et de leurs familles, dans ces mêmes créneaux.

Chaque fois que nos locaux, nombreux et outillés, ne sont pas utilisés dans l'intérêt direct des enfants et des familles que nous accompagnons, nous sommes ouverts à les rendre disponibles (via convention de mise à disposition), pour les actions d'équipes partenaires ou liées à nos réseaux d'actions, qui peuvent en avoir besoin dans l'intérêt des enfants et des familles qu'ils.elles accompagnent.

- Précision des modalités d'accessibilité du service pour :
Les autorités mandantes, le réseau, les familles (gsm, fixe, mail, etc)

Le service est joignable par téléphone fixe, 24h/24, 7j/7, 365 j/an :
083 / 63 30 99

En cas de fermeture, exceptionnelle, du service (tous les enfants en résidence extérieure de façon simultanée), le numéro de fixe est tout de même atteignable :

- Dévié vers le gsm de l'équipe, en résidence extérieure
- Dévié vers le répondeur qui renseigne le numéro de la direction en cas d'urgence

En cas d'urgence, bien que nous ne soyons en rien un service qualifié pour traiter l'urgence, le numéro de la direction est toujours actif.

En cas d'absence annuelle/contextuelle de la direction, sa délégation est clairement communiquée et exercée (coordination, assistante sociale, pouvoir organisateur).

Pour les familles

Nous sommes joignables, comme le précise le ROI des familles :

- ✓ par : téléphone / gsm / mail / fax / courrier
- ✓ prioritairement en journée, entre 09h et 17h, pour pouvoir recevoir avec qualité et temps les demandes de la famille.

Pour les autorités mandantes et le réseau

Nous sommes disponibles, et prioritairement l'équipe de journée pour relais à l'équipe d'éducateurs :

- ✓ par téléphone (083 63 30 99)
- ✓ par mail (contact@foyer-aubepine.be)
- ✓ prioritairement en journée, entre 09h et 17h (pour permettre à l'équipe éducative, lorsqu'elle accueille les enfants en soirée, en week-end et au quotidien, de pouvoir le faire pleinement).
- ✓ Prioritairement en prenant, avec qualité, le temps de se fixer un rendez-vous en présence, toujours prioritaire à nos yeux.

5.3 Réunions

Cfr Annexe 17 : Référentiel des pratiques professionnelles.

De façon générale, nous veillons à ce que les enfants, les familles et les équipes participent, physiquement et/ou le plus réalistement possible, aux temps de réunions qui concernent leurs cheminements.

Nous veillons à ce que la réunion garde, au mieux, son sens premier : réunir des personnes, leurs avis, leurs idées.

A. Se réunir avec un enfant

Quand : Chaque fois que possible pour l'équipe et/ou lorsque l'enfant le souhaite, nous veillons à prendre un moment individuel avec lui.

Quoi : Le temps accordé à chaque enfant est un des piliers de notre travail quotidien. Nous cherchons de manière permanente des formes et fonds adaptés aux temps avec l'enfant.

Nous appelons ce type de moments : "un temps petits fauteuils", c'est-à-dire un moment pour un seul enfant.

Voici une liste, non exhaustive, de " temps petits fauteuils" :

- Temps d'accueil d'un enfant ;
- Temps de rencontres avec un enfant et sa famille ;
- Temps référents ;
- Temps travail famille ;
- Temps d'équipe ;
- Temps de rappel du cadre ;
- Temps de l'enfant ;
- Temps Avenir.

Où : Un temps " petits fauteuils" peut avoir lieu dans le local "petits fauteuils", spécialement prévu pour ces temps individuels.

Mais cela peut également avoir lieu dans tout autre endroit adapté aux besoins de l'enfant. La balise d'un temps "petits fauteuils" concerne uniquement le fait qu'il est dédié à un enfant et à l'équipe.

Qui : Un enfant et un des adulte.s.

Ordre du jour type : Libre.

Fonctionnement collectif : Participation de l'enfant, adaptation à ses besoins.

Nous utilisons toutes les modalités (lieu, fréquence, média, durée, etc) pouvant permettre aux avis de chacune et chacun d'être exprimés, entendus et pris en compte.

B. Se réunir collectivement avec les enfants

Un temps collectif est destiné, lui, à un groupe d'enfants.

Notre ambition est de faire des participations et de la collaboration les principes de notre fonctionnement collectif, avec les enfants.

Afin de fonctionner avec cette volonté pédagogique, des temps ayant pour objet la mise en question de nos cadres collectifs sont nécessaires. Ils balisent les participations de chacune et chacun ainsi que leurs possibilités de changements.

Les objectifs de ces temps collectifs de participation sont :

- Permettre la participation, l'avis, la parole de l'enfant.
- Accueillir un enfant, un travailleur, une personne.
- Partager et entendre les avis et participations de chacun.e (enfants, équipe) afin :
 - d'éditer les balises du service, dans le cadre de notre ROI ;
 - d'en faire le point de départ de nouvelles idées ou autres projets.
- Informer d'une façon collective, de façon préparée par l'équipe.
- Ouvrir les portes du groupe d'enfants à des idées, informations ou autres venant des réseaux extérieurs.
- Dire au revoir à un enfant ou une personne.

Ce point est développé au 4.1. « Réunion des enfants », page 21.

C. Se réunir avec l'équipe des adultes

Réunion Générale

Quand : En fonction des besoins du service en tant qu'organisation.

Quoi : Information, questionnement, entente de et pour l'Equipe.

Où : Salle de réunion ou lieu extérieur.

Qui : L'ensemble des travailleurs employés par l'association.

Ordre du jour type : /

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration.

Réunion de l'équipe technique

Quoi : Concertation pluridisciplinaire en vue d'amélioration collectives.

Où : Au sein du SRG.

Qui : Coordinatrice et équipe technique + assistante de projets en fonction des projets.

Ordre du jour type :

1. Rouages - CR de décisions.
2. Tour des postes, observations et questions.
3. Focus enfants et support des P.E.I pour l'équipe technique, via la coordinatrice.
4. Projets et dispositifs expérimentaux.
5. Divers.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration.

Réunion du Bureau

Quand : 1 x/semaine, Le mardi de 10h00 à midi, chaque fois que possible.

Quoi : Concertation pluridisciplinaire.

Où : Bureau de direction.

Qui : Coordinatrice, Assistante sociale, Direction.

Ordre du jour type :

1. Gestion et prévention des prises en compte (cfr Capacités réservées).
2. Projet éducatif et référentiel de pratiques professionnelles.
3. Suivis pédagogiques des enfants.
4. Elaboration, priorisation et validation de l'ordre du jour proposé pour la réunion d'équipe éducative hebdomadaire.
5. Projets et divers.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité.

Chaque membre du bureau prépare les amendements et précisions à ajouter à l'ordre du jour-type, selon sa fonction et ses responsabilités.

Un compte-rendu est élaboré pour chaque bureau, via l'ordre du jour de la réunion d'équipe.

Réunion des éducateurs

Quand : 1x/semaine, Le Jeudi de 12h30 à 14h00.

Quoi : Concertation pluridisciplinaire, coordination des projets des enfants et des actions de l'équipe.

Où : Salle de réunion ou lieu extérieur.

Qui : Coordinatrice (anime) et équipe des éducatrices.teurs + présence de l'assistante de projets en fonction de ces derniers + présence de l'équipe technique, si besoin ciblé en réunion des éducateurs ou en réunion de l'équipe technique.

Ordre du jour type :

1. Relecture des décisions.
2. Coordination horaires / Plannings.
3. Vie quotidienne.
4. Demandes des enfants.
5. Temps collectifs enfants.
6. Scolarité / Formations.
7. Dispositifs expérimentaux / Evaluations.
8. Projets et divers.
9. Evaluation.

L'ordre du jour collaboratif est vierge et mis en ligne pour l'équipe, via Plat'com (plate-forme numérique) et le stockage interne de données numériques.

L'ordre du jour est rempli par le bureau, d'une part, par chacun.e des membres de l'équipe, d'autre part. Chaque point ajouté à l'ordre du jour est précisé, minuté et objectivé.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration.

La prise de note est tournante et s'effectue, elle-aussi, au départ d'un document numérique, afin d'être ensuite stockée en ligne.

Réunion de l'équipe éducative

Quand : 1x/semaine, Le Jeudi de 14h00 à 15h30.

Quoi : Concertation pluridisciplinaire relative aux projets des enfants.

Où : Salle de réunion ou lieu extérieur.

Qui : Coordinatrice (co-anime), équipe des éducatrices.teurs, assistante sociale et direction (anime).

Ordre du jour type :

1. Rouages.
2. Relecture des décisions.
3. Tour des enfants et des PEI (éditions).
4. Evolution / Evaluation PEI sorties et nouveaux accueils.
5. Projets / Expériences / Evaluations.
6. Portes ouvertes.

7. Infos associatives - Externalités.
8. Concertation sociale.
9. Equipe - Relations professionnelles.
10. Evaluation.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration.

L'ordre du jour collaboratif est vierge et mis en ligne pour l'équipe, via Plat'com et le stockage interne de données numériques.

L'ordre du jour est rempli par le bureau, d'une part, par chacun.e des membres de l'équipe, d'autre part. Chaque point ajouté à l'ordre du jour est précisé, minuté et objectivé.

La prise de note est tournante et s'effectue, elle-aussi, au départ d'un document numérique afin d'être ensuite stockée en ligne.

Réunion de synthèse

Quand : Un mois avant la date d'envoi d'un rapport lié à l'aide fournie à l'enfant.

Quoi : Concertation pour échanger les points de vue relatifs aux observations et structurer collectivement l'écrit à produire.

Où : Au sein du SRG.

Qui : Les référents de l'enfant, le.la délégué.e, la coordinatrice et l'assistante sociale.

Ordre du jour type : Repris dans les canevas de chaque type de rapport.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration

Réunion de projets internes

Quand : Selon la préparation et l'évaluation des projets internes.

Quoi : Elaboration, préparation, ajustements et évaluations de projets propres au SRG.

Où : Au sein du SRG.

Qui : Tout membre de l'équipe prenant un projet en mains, après proposition en équipe suite à l'ouverture d'un projet par l'équipe.

Ordre du jour type : En fonction du projet.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration.

Réunion de projets externes

Quand : Selon la préparation et l'évaluation des projets externes.

Quoi : Elaboration, préparation, ajustements et évaluations de projets propres au SRG au sein de son réseau de partenariats.

Où : Au SRG ou dans un lieu lié au projet externe.

Qui : Tout membre de l'équipe prenant un projet externe en mains, après proposition en équipe suite à l'ouverture de la participation à un projet externe.

Ordre du jour type : En fonction du projet.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration.

5.4. Modalités d'organisation du conseil éducatif du service (art.15 - AC)

Le conseil éducatif du service se tient, au minimum, annuellement, courant du mois de décembre. Il a lieu avec l'ensemble de l'équipe et prend place à l'extérieur du service. L'avis des enfants, pré et post- conseil, est pris en compte et intégré aux travaux.

La durée est d'un minimum de 3 heures, mais la forme qu'il prend allonge régulièrement le temps nécessaire.

Le conseil éducatif est organisé par le bureau et/ou par l'équipe, et préparé par les enfants et l'ensemble de l'équipe, en fonction de son ordre du jour et des travaux préparatoires nécessaires.

L'ordre du jour est celui-ci :

- Introduction et temps pour l'équipe.
- Examen de l'application du code de déontologie.
- Examen du programme de formation et de supervision pédagogique.
- Examen des processus de participation mis en place pour les enfants et les familles.
- Evaluation du projet éducatif.
- Information relative aux comptes annuels et à l'affectation des subventions.

5.5. Dispositions particulières prises en vue de garantir un travail interdisciplinaire (art.5 6° - AC)

Les différentes dimensions décrites ci-dessous sont autant de dispositions collectives prises pour garantir l'interdisciplinarité de nos actions :

La structure interdisciplinaire de l'équipe

Notre équipe est composée de personnes formées à diverses disciplines, qui exercent les fonctions constitutives de notre structure : éducateurs, assistante sociale, coordinatrice, ménagère, ouvrière polyvalente, cuisinière, assistante de projets et directeur.

La structure même de notre équipe, d'une part, de ses formations et expériences professionnelles, d'autre part, est un outil d'interdisciplinarité.

L'équipe des éducateurs

Référent, garant et spécificités « talents personnels ».

Chaque éducateur endosse, en plus de sa fonction première d'accompagnement et de présence bienveillante pour l'ensemble des enfants pris en compte, des fonctions de :

- Référent : Accompagner particulièrement un enfant et prendre en compte ses besoins.
- Référent + famille : Accompagner particulièrement un enfant et prendre en compte ses besoins + accompagner les besoins et le projet de l'enfant au niveau de ses relations familiales et de son système familial.
- Garant : Veiller pour l'équipe, participer avec l'équipe et se former pour l'équipe, à propos d'une des garanties que nous considérons incontournables et que nous veillons à tenir ensemble :
 - Garant Scolarité ;
 - Garant Santé ;
 - Garant Fêtes - Rites - Rêves ;
 - Garant Sexualité ;
 - Garant Soins de la maison ;
 - Garant Accueil ;
 - Garant Fratrie ;
 - Garant « 3 pommes » ;
 - Garant Consommations.
- Talent : veiller, via proposition au collectif dans nos cadres de participations définis, à exercer et utiliser ses talents personnels, divers et libres, comme des outils poursuivant l'intérêt des enfants, du service et des actions collectives.

Cfr Annexes 2 et 3 : Descriptifs de fonctions et référentiel des personnes

La dynamique collective de formations et supervisions en lien avec notre référentiel ouvert de courants théoriques.

Notre plan annuel de formations individuelles et collectives, ainsi que nos processus d'interventions et de supervisions d'équipe, se conforment, de façon structurelle :

- À notre « référentiel maison » de courants théoriques ouverts ;
- Aux besoins de notre équipe (Educateur/Référent/Garant/Talent) ;
- Aux projets actuellement au travail par l'équipe, au sein des thématiques diverses permettant nos interventions.

Les temps collectifs et notre volonté d'action collective participative et collaborative.

Nous souhaitons que les temps de réunion que nous organisons entre les membres de notre équipe, quels que soient ces temps et ces membres, respectent nos engagements d'équipe afin de garantir pratiquement l'interdisciplinarité.

Cfr Annexe 18 : Référentiel des pratiques professionnelles.

Notre projet éducatif et sa posture préventive et ouverte

Notre projet éducatif, par sa façon ouverte de définir notre modalité d'aide avec hébergement (externalité, pratique des réseaux, portes ouvertes, outil de subjectivation, etc...), par sa façon dynamique et ouverte de définir ses repères et fondements théoriques et par l'adaptabilité recherchée dans chaque espace de notre outil-SRG, ainsi que dans la posture pédagogique et collective de l'équipe, garantit et met en évidence l'interdisciplinarité et l'intersectorialité comme conditions nécessaires à la qualité de nos accompagnements.

5.6. Moyens de communication interne

Nous accordons une attention particulière à la forme, au lieu, au sens et au ressenti de toutes les communications au sein du service.

Souhaitant aider l'enfant à se sentir respecté, à se respecter et à respecter les autres, nous faisons de la communication un levier pour vivre collectivement un climat de respects.

Nous faisons l'effort de prioriser la communication humaine, interpersonnelle, à l'endroit et au moment les plus adéquats.

Outils papiers et physiques

Le planning papier

Où : Bureau des éducateurs.

Quoi : Coordination quotidienne des prestations selon les besoins des enfants. Référence unique du travail quotidien.

Qui, pour qui : La coordinatrice l'édite, pour l'équipe des éducateurs.

L'horaire H6, ou H8

Où : Grand bureau.

Quoi : Affichage des horaires sur 6 ou 8 semaines, + des modifications horaires concertées du cadre affiché.

Qui, pour qui : La coordinatrice -sinon le bureau- l'édite, pour les travailleurs à horaires variables.

Les casiers individuels + Les « cases individuelles » sur le tableau blanc

Où : Grand bureau.

Quoi : Lieu des infos professionnelles individuelles matérielles ou écrites.

Pour qui : Chaque membre du personnel.

Le casier « Equipe » + La « case Equipe » sur le tableau blanc

Où : Grand bureau.

Quoi : Lieu des infos professionnelles collectives matérielles ou écrites

Pour qui : chaque membre du personnel

Outils numériques

En support à cette volonté de nous rencontrer, enfants et adultes, par la communication en dehors de la « matrice », nous utilisons, de façon minimale pour les adultes actuellement, une série de supports de communication numériques.

- **Claude** : Un stockage numérique interne permet de grouper et de structurer l'ensemble des informations écrites qui reflètent notre organisation et garantissent son évaluation, son évolution et sa communicabilité.
Un espace de stockage pour les infos professionnelles individuelles/collectives numériques, pour chaque membre du personnel, pour chaque facette de nos organisation et action collectives.
- **Plat'com** : Cette plate-forme numérique de communication pour l'équipe nous permet de concentrer l'ensemble des interactions de communication (dates, rdv, communications, relais, coordinations, notes de mémoire) nécessaires à notre travail.
- **Ces 2 outils numériques reliés**, nous aident par leur efficacité à poursuivre l'objectif de passer le plus de temps au travail, qualitativement et quantitativement, avec les enfants et au service de leurs projets individuels et collectifs, sur le terrain des actions extérieures à la matrice.

Cfr Annexe 17 : Référentiel des pratiques professionnelles.

5.7. Modalités pour assurer la supervision et la formation continue du personnel (art.5 7°, art.22 - AC)

Nous éditons annuellement les « Balises formations des membres de l'équipe et de l'équipe », fondements de notre plan de formation annuel.

Formations obligatoires du personnel AAJ

Nous veillons à ce que chaque nouveau travailleur ou nouvelle fonction exercée participe rapidement aux modules de formation adéquats proposés par la formation obligatoire de notre secteur, via le Plan Global de formation du secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Formations personnelles

Les formations personnelles sont dimensionnées sur base :

- Des demandes et intérêts des personnes, dont nous souhaitons soutenir les cheminements dans l'intérêt du service ;
- Des conclusions des moments d'évaluation des fonctionnements professionnels des personnes ;
- Des objectifs collectifs de formation de l'équipe, en lien avec les thématiques au travail selon le moment et le contexte donnés.

Formations collectives - Equipe

Nous accordons une attention particulière à définir des modalités de formation collective de l'équipe, en fonction de ses chantiers et expériences en cours ou en projet.

Exemples de modalités soutenues par le service : participer ensemble à un colloque lié à un thème faisant sens pour l'équipe, prendre part « en équipe », dans le sens « chacun.e à son tour, au fil du temps », à un processus de formation similaire étalé dans le temps, suivre une formation avec mandat d'en faire un retour formatif pour l'équipe, etc.

Intervisions

Au sein du «Projet Pause» (et, à ce niveau, avec l'encadrement de R.T.A), mais aussi via d'autres projets ou besoins particuliers contextuels, nous utilisons chaque fois qu'adéquat, relativement à un dispositif d'accompagnement en cours, la modalité « Intersivision » pour soutenir l'équipe à donner des perspectives à sa réflexion collective.

Nous entendons par « intersivision », tout moment centré sur l'intérêt d'un enfant et mettant en présence, en plus de notre équipe (et de l'enfant, sa famille et sa son délégué.e), une ou des autres équipes de pairs faisant partie du réseau d'aide/de soin de l'enfant.

Nous veillons, pour cette modalité particulière de formation à l'œuvre, à garantir la méthodologie, le respect de la déontologie et du sens de l'intersivision, en faisant appel à un partenaire extérieur, dès que nécessaire, pour nous aider à co-construire ce cadre nécessaire.

Formations « Service » internes et externes

Nous avons à cœur de susciter, de co-construire, de soutenir, de participer à des temps de formation pour l'équipe par la rencontre médiatisée, cadrée et qualitative avec des pairs.

Nous veillons à utiliser notre « communauté », quelle qu'elle soit, comme levier pour mettre en œuvre des temps et modalités de rencontres formatives permettant à nos différences de se rencontrer, se confronter, s'enrichir et permettre l'enrichissement mutuel.

Supervisions institutionnelles et.ou cliniques

Nous veillons à soutenir, pour l'équipe, un temps mensuel de supervision.

La supervision peut poursuivre divers objectifs :

- Supervision de l'organisation et du fonctionnement collectif.
- Supervision clinique, liée à un enfant.
- Supervision hybride reliant ces 2 objectifs, au service de l'enfant.

En fonction de l'objectif de la supervision, ou des effets souhaités par l'équipe en lien avec le processus de supervision, nous recherchons un.e superviseur.euse intéressé.e et motivé.e pour répondre aux attentes et besoins de l'équipe.

5.8. Modalités d'évaluation de la mise en œuvre du projet éducatif (art.8° - AC)

L'évaluation de la mise en œuvre du projet éducatif est un exercice quotidien. Nous veillons à entendre les enfants, les familles, les partenaires (services mandants et réseaux partenaires) et à questionner avec eux la façon dont nous mettons en œuvre nos engagements associatifs ainsi que le respect de leurs droits et l'individualisation de leur accompagnement.

Nous veillons à faire ce que nous avons dit que nous ferions, et à nous assurer de cette cohérence ensemble et au regard des avis extérieurs aux nôtres.

Au minimum une fois par an, nous organisons le conseil éducatif qui donne une place aux enfants, aux familles et à l'équipe (par des modalités adaptées aux contextes) et contient, dans son ordre du jour, l'évaluation de la mise en œuvre du projet éducatif.

Nous évaluons la cohérence et la conformité des actions collectives et participatives avec nos engagements écrits de service :

- Par des moments de rencontre libellés « évaluation mise en œuvre »
- Par des travaux de préparation, concertation et précisions écrits
- Par des recherches à visée évaluative formative, ciblées sur des projets particuliers ou transversaux
- Etc.

5.9. Modalités de maintien des relations personnelles et des contacts directs entre l'enfant ou le jeune et ses parents (art.5 5° - AC)

Ces modalités sont cadrées par le mandat. Nous veillons, lors de la précision du mandat confié à notre service par l'autorité mandante, à clarifier les demandes formulées à notre service à ce niveau.

Ces modalités sont par ailleurs détaillées dans la partie de notre R.O.I dédiée aux parents et familiers des enfants que nous prenons en compte (voir annexe 8 bis).

Dès lors que ces modalités sont précisées par le mandat, une série de modalités sont possibles à mettre en œuvre par notre service, avec l'accompagnement adapté et spécialisé de l'équipe :

- Contacts mails
- Contacts téléphonique (selon quelle fréquence ?)
- Contacts GSM
- Contacts via les réseaux sociaux et médias numériques
- Temps de rencontre dans les alentours directs du service résidentiel : ravel, Yourte, abords au naturel, locaux communaux et au sein du réseau associatif havelangeois pouvant faire l'objet de conventions d'utilisation
- Temps de rencontre au sein du service. Lorsque le mandat précise l'encadrement des contacts parents/enfants au sein du service, cela peut se mettre en œuvre avec l'aide du local des familles et de la participation de l'équipe et des familiers.

Cependant (ex : en cas de comportements violents d'un parent à l'égard de l'équipe), si les contacts parents/enfants au sein de notre service amènent notre équipe à devoir être à la fois le juge, le policier et l'éducateur accueillant le droit de l'enfant, ces situations d'exception amènent une négociation avec l'autorité mandante pour que ces contacts aient lieu dans un contexte et avec un encadrement qui ne crée pas de difficultés supplémentaires pour l'enfant et l'équipe au sein du service résidentiel.

Les temps de rencontre au sein du service sont toujours organisés dans un espace dédié à cette utilisation : local des familles, Yourte ou autre local adapté pour ce moment et hors des lieux collectifs.

- Temps de rencontre dans le réseau hors du service résidentiel : sur Havelange par des locaux possibles à utiliser sous convention, éventuellement locative, par notre service, et dans les régions de notre bassin d'actions : Marche-en-Famenne, Huy, Liège, Namur, Ciney, Dinant en particulier.

Dans ces régions, et dans les cas précisés par le mandat, nous veillons à ce que les contacts entre parents et enfants puissent avoir lieu dans des locaux extérieurs à nos services adaptés spatialement (locaux associatifs, locaux des centre culturel, locaux

des AMO's, des CPAS, etc), et à ce que l'encadrement soit pris en charge par une équipe spécialisée dans l'encadrement de rencontres parents-enfants, si cela est précisé par le mandat.

- Temps de rencontre en famille : organisation des temps de rencontre au sein des milieux familiaux, en accord avec ces derniers et dans le cadre du mandat. Les temps de départ et retour en famille sont accompagnés par un éducateur chaque fois que possible. Si c'est un bénévole qui prend le trajet en charge, le référent clarifie avec les familiers les modalités et les petits objectifs du temps en famille.

Nous accordons une importance particulière au maintien des liens de fratrie, au sein du service et également en dehors du service si la fratrie n'est pas ensemble au SRG.

Nous pouvons par exemple, et de façon non exhaustive :

- Organiser des moments privilégiés pour les membres d'une fratrie
- Organiser des moments privilégiés pour les membres d'une fratrie dont certains ne sont pas au SRG
- Faire des trajets, des adaptations et toutes formes d'alternatives soutenant les moments visant l'intérêt du jeune dans ses relations de fratrie
- Permettre à un enfant hébergé de garder des contacts et de mettre sa relation avec sa fratrie, non hébergée, au travail.

Nous essayerons, dans ce cas de figure, de fluidifier au mieux et de maximiser la qualité des moments « en fratrie », au sein du S.R.G ou hors du service.

- Dans le cas particulier et contextuel d'une fratrie séparée dans divers services d'hébergement ou d'aide, accompagner l'enfant à rencontrer sa fratrie, rester en contact, comprendre et questionner les raisons des séparations, participer à la résolution ou à la construction de solutions positive d'avenir.
- Au départ de l'accompagnement d'un enfant, participer avec lui et sa famille au regroupement de la fratrie au sein d'un même S.R.G.
- Au sein du S.R.G, aider une fratrie à vivre ensemble et trouver individuellement et/ou collectivement les équilibres nécessaires à leurs intérêts et épanouissement personnel.

5.10. Modalités de participation et de recueil de la parole des enfants ou des jeunes, de leur famille et de leurs familiers (art.5 5° - AC)

Les enfants : Recueil quotidien

La première façon de recueillir la parole des enfants est notre posture d'équipe : humble, participative et présente.

Nous sommes, éducateurs et équipiers, présents et disponibles à l'enfant. Nous veillons à entendre et à accueillir son avis à chaque moment partagé avec lui.

Recueil cadré

Nous accueillons la parole de l'enfant également lors des moments prévus à cet effet : Temps avec l'équipe éducative, temps avec les référents, réunion des enfants, moment d'évaluation du cheminement de l'enfant avec le soutien de notre service.

Au minimum une fois par an, un moment officiel est construit avec l'équipe et les enfants pour récolter leurs avis dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de nos engagements collectifs

Les familles et familiers

Tout comme pour les enfants, nous souhaitons être disponibles, présents et à l'écoute des familles à chaque moment partagé.

Nous souhaitons rigoureusement « faire ce que nous disons que nous nous engageons à faire », ce qui peut nous amener à accueillir la parole d'un adulte en lui proposant de la donner au moment, endroit et personnes pouvant recevoir cette parole avec qualité.

Nous veillons à clarifier avec les familles les objectifs des moments de rencontre qu'ils passent avec leurs enfants, l'équipe, les réseaux. Ceci pour que les paroles et avis soient recueillis, entendus et mis au travail comme des ressources plutôt que comme des freins à la qualité de l'aide collective souhaitée par le réseau de l'enfant.

La parole des familles est, hors des moments de présence avec leurs enfants chaque fois que nécessaire, souhaitée et entendue en priorité lors de moments de rencontre en présence, au sein de notre service ou dans les milieux familiaux.

Nous pouvons aussi communiquer par mail, par téléphone et par écrits divers, mais préférons toujours nous rencontrer lorsque les avis demandent à se rencontrer pour s'enrichir et évoluer, dans l'intérêt de l'enfant et de la qualité de l'aide qui lui est apportée avec la participation de notre service.

5.11. Modalités de communication du ROI aux enfants et aux parents (art.4§ 1 7° - AC). Précisez les éventuelles sanctions qui peuvent être prises à l'égard des enfants (art.5 5° - AC) (joindre en annexe 8 le règlement d'ordre intérieur précisant les droits et les obligations du service, de l'enfant ou du jeune, de sa famille et de ses familiers relatifs aux modalités de l'accueil, de l'accompagnement et de la prise en charge)

Le ROI de notre service est transmis en version papier à l'enfant et à sa famille, lors de la première rencontre, en début de procédure d'admission.

Lorsque cette rencontre participe à un accueil avec prise en compte de notre équipe, les référents de l'enfant prennent le temps de comprendre avec lui ce ROI durant les premiers moments d'accueil.

Le ROI du service est complété d'un ROI « Adultes » en annexe 8 bis, qui précise les droits et les obligations du service, de sa famille et de ses familiers relatifs aux modalités de l'accueil, de l'accompagnement et de la prise en charge.

Ce ROI des adultes est partagé et communiqué aux adultes, en complément au ROI du service.

5.12. Modalités de tenue du dossier du jeune (art.24 - AC) : forme, organisation, contenu...

Le dossier de l'enfant prend deux formes différentes : papier et numérique

Le dossier papier

Disponible au grand bureau, dans l'armoire sous clé du service social, le dossier de l'enfant est disponible pour chacun.e.

L'ensemble des documents relatifs à l'enfant, au mandat et à ses modalités de mise en œuvre, sont stockés dans un classeur comprenant différentes rubriques :

- Identité : fiche signalétique, copie carte d'identité, composition de famille, ...
- Mandats, jugements et attestations d'hébergement
- Courriers administratifs : SAJ/SPJ, mutuelle, allocations familiales, allocations d'études, rapports d'évolution, notes d'informations, rapports de faits graves, ...
- Vie au SRG : rapports éducateurs et divers
- Scolarité-Formation : courriers, bulletins, orientation, ...
- Santé : questions médicales et démarches thérapeutiques (dossier rangé séparément)

Ajouter un tiret avec le document attestant que l'enfant est informé de son droit de contacter son avocat et le DGDE

Ajouter un tiret avec les renseignements relatifs à la gestion de l'argent de poche et de l'épargne de chaque enfant

Modalités de tenue du dossier :

Les référents de l'enfant reçoivent l'ensemble des documents et les stockent, avec l'aide de l'assistante sociale, dans le dossier de l'enfant.

Le dossier numérique

Disponible sur un espace numérique partagé par l'équipe éducative, les dossiers numériques contiennent également, pour chaque enfant, plusieurs sous-dossiers :

- Mandats
- Mandant : Courriers & Rapports
- Identité et famille
- PEI
- Santé
- Scolarité-Formation
- Calendriers-Plannings-Activités

6. Les locaux

6.1. Description et adresse des locaux de chaque implantation (art.4 §1^{er} 2°, 3° et annexe 1 - AC)

Le SRG l'Aubépine est situé au 21, rue Bellaire, à 5370 Havelange.

Le service d'hébergement dispose d'une unique implantation.

Le bâtiment est une ancienne ferme condruzienne, utilisée pour l'accueil de mineurs ayant droit à l'aide depuis 1965, rénovée et adaptée au fil des années.

Une annexe au bâtiment a été progressivement ajoutée entre 2014 et 2019, pour en arriver à l'outil d'hébergement brièvement décrit ci-dessous :

Rez-de-chaussée

- ✓ Un hall d'accueil, lumineux, avec 15 casiers individualisés et des rangements pour les effets personnels, manteaux, mallettes et chaussures des enfants.
Ce hall est le lieu de la porte d'entrée pour celles et ceux qui vivent ou travaillent à l'Aubépine.
Ce hall d'accueil fait aussi une place pour chacune des nombreuses personnes soutenant notre action collective de façon bénévole.
- ✓ Le local des familles, avec entrée individuelle. Il contient un piano, des mobiliers adaptés et évolutifs (tables, chaises, fauteuil-lit) et une série de médias disponibles (jeux, outils, etc).
- ✓ La « Piscine » : espace central et ouvert voué aux jeux, aux enfants, aux rencontres entre les personnes.
- ✓ La salle à manger, avec des tables pouvant être séparées pour être adaptées au groupe et à ses besoins
- ✓ La cuisine, centrale et au cœur de la maison
- ✓ Le cellier, réservé à l'adulte
- ✓ La buanderie, permettant le soin du linge et les divers travaux ménagers quotidiens
- ✓ Le local des petits fauteuils permettant un lieu isolé, individualisé, lorsqu'un moment privilégié doit avoir lieu autour d'un enfant. Le local des petits fauteuils est aussi utilisé pour recevoir la visite du médecin et pour les soins infirmiers
- ✓ La salle polyvalente : lieu disponible pour certains accompagnements scolaires, lieu de réunion pour les enfants et les adultes, lieu de détente pour les enfants en soirée
- ✓ Le couloir d'accueil : porte d'entrée et espace d'accueil pour les personnes ne vivant pas au SRG
- ✓ Le Grand bureau et le bureau de direction : espaces administratifs à disposition de l'équipe, en dehors mais au sein du service, disponibles à l'équipe, aux enfants et aux familles.
- ✓ Les sanitaires sont différenciés : un wc enfants, un wc adultes, un wc familles.
- ✓ Une douche est également disponible, pour les enfants et pour les adultes, au rez-de-chaussée.

Etage 1

- ✓ 15 chambres individuelles différenciées, colorées et décorées par l'équipe et par l'enfant y séjournant temporairement.

Parmi les 15 chambres :

- 7 sont situées « côté filles », dont 2 peuvent être facilement adaptées pour des fratries souhaitant partager une chambre commune.
 - 7 sont situées « coté garçons », dont 1 peut être facilement adaptée pour des fratries souhaitant partager une chambre commune.
 - 1 est située dans l'Espace appelé « KOT », et 4 autres peuvent facilement être greffées à cet espace kot.
- ✓ Un espace dressing (outils, vêtements, matériaux pour les enfants)
 - ✓ Une chambre des éducateurs (lit, douche, wc)
 - ✓ Une salle de bain et une salle de douche + 1 wc côté filles.
 - ✓ Une salle de bain et une salle de douche + 1 wc côté garçons.
 - ✓ Une salle de douche et un wc dans l'espace Kot

Etage 2

- ✓ 4 des 15 chambres listées ci-dessus se trouvent en réalité à l'étage 2, les ailes filles et garçons étant organisées en « duplex », avec une volée d'escaliers menant aux chambres situées au +2.
- ✓ L'étage 2 compte également un espace grenier, pour le stockage des matériaux nécessaires aux activités du SRG d'une part, pour les archives d'autre part.

Espace extérieur

- ✓ Le jardin : jeux, sports et détente pour les enfants
 - ✓ Le Potazen : espace disponible pour le jardinage et la méditation
 - ✓ La terrasse : espace voué au partage des repas et du barbecue
 - ✓ Les animaux : poules, canards, cochon, chat... chaque animal dispose d'un refuge à l'Aubépine
 - ✓ Le garage : lieu de stock et de constructions diverses
 - ✓ La cabane à outils
 - ✓ La cabane à vélos
- ✓ La yourte : destinée au projet #chacun sa yourte et à l'accueil d'enfants déscolarisés pour un temps de pause mobilisatrice, elle est également utilisée au service des enfants, des familles et de l'équipe.
 - ✓ La Fabriek' : atelier de réalisation (outils et stock) pour les projets de créations collectives construits par les enfants avec l'équipe.

REMARQUE 1 :

Dans un optique de solidarité, de développement durable et d'optimisation des outils de l'association au profit des enfants, certains espaces du SRG, non privatifs ou réservés aux enfants (chambres, locaux de vie) peuvent être occasionnellement mis à disposition de partenaires du réseau associatif (via convention écrite nécessaire).

Cette mise à disposition n'est, en aucun cas, au détriment de la mise en œuvre des missions du service.

Cette mise à disposition sera, toujours, conforme à nos cadres mandatés, déontologiques et agréés. Cette ouverture, possible dans ce cadre uniquement, a l'ambition de conserver l'esprit et la philosophie de notre service « ouvert à l'altérité ».

REMARQUE 2 :

Une explication plus détaillée des locaux de notre service est disponible dans « le référentiel des lieux » de l'ASBL Foyer l'Aubépine, annexe 16

6.2. Organisation de la capacité à apporter les premiers soins et vérification du matériel nécessaire à ceux-ci. (art.17 - AC)

L'équipe compte en permanence, au minimum, un membre formé pour apporter les premiers soins de façon adaptée.

L'ensemble de l'équipe éducative participe, annuellement, à l'actualisation de ses compétences à porter les premiers soins, par des formations pratiques en équipe.

La trousse de secours adultes est disponible et accessible à toute l'équipe, au grand bureau. Cette trousse est, annuellement, mise à jour par la société MEXT (contrat annuel) et vérifiée par notre médecine du travail (LIANTIS).

Une trousse de secours est également disponible dans l'infirmerie à destination des enfants, mise à jour également par la société Mext, et organisée par l'éducatrice garant santé avec l'équipe éducative, dans la pharmacie du service.

Annexes obligatoires

En bleu, les annexes jointes à cette édition 2019 du projet éducatif

En italique, les annexes non jointes

En vert, les annexes supplémentaires par le service

- 1° La composition de l'organe de gestion ou du conseil d'administration du pouvoir organisateur et les fonctions de ses membres.
- 2° La ou les personnes à laquelle ou auxquelles la direction du ou des services est confiée (et le profil de fonction)
- 3° La description du profil de chaque fonction au sein du service, la justification des qualifications particulières requises pour les membres du personnel et de l'encadrement nécessaire en fonction du projet éducatif
- 4° La liste du personnel et les fonctions, qualifications et lieux de travail des personnes possédant la délégation pour prendre les mesures en cas d'urgence et répondre aux demandes tant extérieures qu'intérieures, et les dispositions pratiques visant à pouvoir les contacter, tenant compte des nécessités liées au projet éducatif.
- 5° Le document présentant en résumé les activités et la méthodologie du service visé à l'article 13 de l'AC (folder).
- 6° *Un plan financier couvrant les trois premières années - uniquement lors de la 1ère demande d'agrément.*
- 7° *Si le service existe déjà, les comptes annuels de l'exercice écoulé.*
- 8° Le règlement d'ordre intérieur, qui précise les droits et les obligations du service, de l'enfant ou du jeune, de sa famille et de ses familiers, relatifs aux modalités de l'accueil, de l'accompagnement et de la prise en charge
- 8°BIS : le règlement d'ordre intérieur annexé pour les familles et familiers
- 9° Une copie des statuts coordonnés ou des actes relatifs à la constitution du pouvoir organisateur
- 10° *Une copie des actes de nomination ou des contrats de travail des membres du personnel lorsque celui-ci est déjà engagé.*

11° Les documents destinés à justifier les qualifications des membres du personnel et, le cas échéant, les attestations de travail de leurs employeurs précédents.

12° Une copie des contrats d'assurance souscrits.

13° Les attestations nécessaires en matière de sécurité visées à l'article 16 de l'AC.

14° Le cas échéant, les copies des baux à loyer.

15° Zone géographique prioritaire d'intervention.

16° Référentiel des lieux.

17° Référentiel des pratiques professionnelles.

